



Rapport de la dixième session du Groupe de travail de la CTOI sur la collecte des données et les statistiques

Eden Island, Seychelles, 2–4 décembre 2014

DISTRIBUTION :

Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres nations et organisations internationales
concernées
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

IOTC–WPDCS10 2014. Rapport de la dixième session
du Groupe de travail de la CTOI sur la collecte des
données et les statistiques. Eden Island, Seychelles, 2–4
décembre 2014. *IOTC–2014–WPDCS10–R[F]* : 47 p.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des thons de l'océan Indien ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.



La Commission des thons de l'océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des thons de l'océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Coordonnées :

Indian Ocean Tuna Commission
Le Chantier Mall
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Tél. : +248 4225 494
Fax : +248 4224 364
Courriel : secretariat@iotc.org
Site Internet : <http://www.iotc.org>

ACRONYMES

ALB	Germon
ABNJ	Zones ne relevant d'aucune juridiction nationale
BET	Patudo
BOBLME	Projet sur les Grands écosystèmes marins de la baie du Bengale
MCG	Mesures de conservation et de gestion (de la CTOI ; Résolutions et Recommandations)
CPC	Parties contractantes et parties coopérantes non-contractantes de la CTOI
DGCF	Direction générale des pêches de capture d'Indonésie
DFAR	Ministère des Pêches et des Ressources aquatiques du Sri Lanka
ZEE	Zone économique exclusive
UE	Union européenne
DCP	Dispositif de concentration de poissons
ZGH	Zone de gestion halieutique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
COI	Commission de l'océan Indien
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
R.I. d'Iran	République islamique d'Iran
ISSF	<i>International Seafood Sustainability Foundation</i>
IFDCS	Système de collecte des données halieutiques de l'Iran
NARA	Agence nationale de recherche et développement des ressources aquatiques du Sri Lanka
OFCF	<i>Overseas Fishery Cooperation Foundation</i> du Japon
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PRO	Programme régional d'observateurs
Taiwan, Chine	Taiwan, province de Chine
USTA	Unité Statistique Thonière d'Antsiranana
SSN	Système de surveillance des navires
GTPP	Groupe de travail de la CTOI sur les poissons porte-épées
GTCDS	Groupe de travail de la CTOI sur la collecte des données et les statistiques
GTEPA	Groupe de travail de la CTOI sur les écosystèmes et les prises accessoires
GTTTe	Groupe de travail de la CTOI sur les thons tempérés
GTTN	Groupe de travail de la CTOI sur les thons néritiques
GTTT	Groupe de travail de la CTOI sur les thons tropicaux
WWF	Fond mondial pour la nature
YFT	Albacore

COMMENT INTERPRETER LA TERMINOLOGIE CONTENUE DANS CE RAPPORT ?

Niveau 1 : **RECOMMANDÉ, RECOMMANDATION** : Toute conclusion émanant d'un organe subsidiaire de la Commission, devant être officiellement présentée au niveau supérieur de sa structure pour étude/adoption (par ex. d'un groupe de travail vers le Comité scientifique). Le but recherché est que l'organe supérieur envisage d'adopter l'action recommandée.

Niveau 2 : **DEMANDÉ** : Requête de la part d'un organe de la CTOI envers une CPC donnée, le Secrétariat de la CTOI, ou tout autre organe (excepté la Commission) afin qu'il/elle entreprenne la tâche spécifiée. Dans l'idéal, elle devrait être très spécifique et inclure un délai de réalisation de la tâche.

Niveau 3 : **CONVENU** : Tout point de discussion d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme étant une ligne de conduite consensuelle pour ce même organe, ou bien accord général entre les participants de la réunion.

NOTÉ/NOTANT : Tout point de discussion d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme étant suffisamment important pour être consigné à perpétuité dans un rapport de réunion.

Tout autre terme : Tout autre terme pourra être utilisé en sus des termes-clés ci-dessus afin de souligner, pour le lecteur, l'importance du paragraphe concerné du rapport. Toutefois, les autres termes sont utilisés dans un but explicatif/informatif uniquement et n'ont pas de classement dans la hiérarchie terminologique du rapport, décrite ci-dessus (par ex. : **CONDIDERE** ; **INCITE** ; **RECONNU**).

TABLE DES MATIERES

Acronymes	3
Résumé exécutif.....	6
1. Ouverture de la réunion	8
2. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session	8
3. Le processus de la CTOI : résultats, mise à jour et progrès	8
3.1 Résultats de la 16 ^{ème} session du Comité scientifique et de la 18 ^{ème} session de la Commission	8
3.2 Examen des mesures de conservation et de gestion affectant le GTCDS	8
3.3 Progrès concernant les recommandations du GTCDS09.....	9
4. Rapport d'avancement du Secrétariat sur les questions relatives aux données	9
4.1 Rapport du Secrétariat de la CTOI	9
4.2 Dissémination des jeux de données et des documents de la CTOI	11
5. Mise à jour sur les systèmes statistiques nationaux.....	12
6. Rapport de l'Atelier régional d'appui à l'application des exigences de la CTOI pour la collecte et la déclaration des données de pêche à la CTOI.....	14
7. Examen des exigences en matière de données contenues dans les mesures de conservation et de gestion affectant le GTCDS.....	15
7.1 Résolution 10/02 Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI	15
7.2 Résolution 11/04 sur un Programme Régional d'Observateurs	16
7.3 Discussion générale sur les exigences de la CTOI en matière de données (Résolutions 10/02, 11/04, 13/03 et 13/08).....	18
8. Examen des données de fréquence de taille des flottilles palangrières et impacts probables sur les évaluations	18
9. Révision des estimations de la capacité de pêche basée sur l'effort	20
10. Activités de renforcement des compétences : collecte et traitement des données dans les pays côtiers, et application des exigences minimales	20
11. Programme de travail du GTCDS.....	20
12. Autres questions	21
12.1 Examen des séries de capture du germon de l'Indonésie	21
12.2 Élection d'un vice-président pour le prochain biennium.....	21
12.3 Date et lieu de la onzième session du GTCDS	22
12.4 Examen et adoption du rapport provisoire de la dixième session du GTCDS.....	22
Annexe I Liste des Participants	23
Annexe II Ordre du jour de la dixième session du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	24
Annexe III Liste des documents.....	25

Annexe IV Principaux problèmes identifiés par le GTCDS concernant les données et actions proposées pour les résoudre	27
Annexe V Processus recommandé par le GTCDS pour obtenir les meilleurs estimateurs scientifiques des prises en vue des évaluations des espèces sous mandat de la CTOI	29
Annexe VI Modèles provisoires de rapport de marée d'observateurs proposés par le GTCDS.....	30
Annexe VII Programme de travail du GTCDS (2015–2019)	42
Annexe VIII Recommandations consolidées de la dixième session du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques.....	44

RESUME EXECUTIF

La dixième session du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Eden Island, Seychelles, du 2 au 4 décembre 2014. Au total, 30 participants ont assisté à la session.

Les recommandations suivantes constituent une sélection de l'ensemble des recommandations et décisions du GTCDS10 au Comité scientifique, qui sont fournies en [Annexe VIII](#).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager d'adopter le processus d'examen des données convenu par le GTCDS. (GTCDS10.01 (para. 19)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** de maintenir les estimations alternatives des prises de la pêcherie palangrière de l'Inde jusqu'à ce que l'Inde fournisse les séries temporelles révisées de sa flottille. (GTCDS10.02 (para. 20)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** d'approfondir les raisons pour lesquelles le niveau de récupération des marques par les palangriers reste faible. (GTCDS10.03 (para. 25)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** à l'Iran de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer ses données de prises et effort à la CTOI, ainsi que les données de fréquence de taille par maille de la CTOI, et de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, et a **DEMANDE** à l'Iran de solliciter l'aide du Secrétariat de la CTOI pour ces tâches, le cas échéant. (GTCDS10.04 (para. 28)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Sri Lanka de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer un jeu complet de données de prises et effort à la CTOI, et de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, et a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de continuer à aider le Sri Lanka dans ces tâches, le cas échéant. (GTCDS10.05 (para. 33)).

Le GTCDS n'a pas réussi à s'accorder sur une définition des pêcheries ciblant les espèces sous mandat de la CTOI et est **CONVENU** de reporter l'étude de ce sujet. Le GTCDS a **RECOMMANDE** aux CPC concernées de présenter des rapports au prochain GTCDS sur leurs pêcheries, contenant les prises d'espèces sous mandat de la CTOI et des autres espèces, et est **CONVENU** d'étudier à nouveau cette question dès que ces informations seront disponibles. (GTCDS10.06 (para. 40)).

Le GTCDS a **APPROUVE** la recommandation de l'atelier selon laquelle le Secrétariat de la CTOI devrait effectuer des missions d'appui aux données dans les pays concernés et a **DEMANDE** au Secrétariat de rendre compte des progrès des résultats des missions entreprises en 2015 lors de la prochaine réunion du GTCDS. Le GTCDS est **CONVENU** de revoir les progrès dans l'application des exigences de la CTOI en matière de données lors des futures sessions du GTCDS et a **RECOMMANDE** à toutes les CPC de s'efforcer autant que possible d'envoyer un de leurs représentants aux futures réunions du GTCDS. (GTCDS10.07 (para. 41)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager de proposer à la Commission des amendements à la Résolution 10/02 de la CTOI. (GTCDS10.08 (para. 44)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'envisager d'adopter les nouveaux modèles de rapport de marée d'observateurs, fournis en [Annexe VI](#). (GTCDS10.09 (para. 47)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** d'amender les dispositions de la Résolution 10/02 afin d'inclure une exigence de déclaration de l'effort par les flottilles palangrières en termes de nombre d'hameçons et de filages. Le GTCDS a également **RECOMMANDE** que la déclaration de l'effort en termes de nombre de calées soit aussi requise de la part des flottilles de senneurs, en sus des exigences actuelles de déclaration de l'effort en nombre de jours. (GTCDS10.10 (para. 49)).

Le GTCDS a **NOTE** que le Secrétariat de la CTOI est en train d'engager un consultant qui révisera le Recueil des résolutions de la CTOI, et a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de s'assurer que les dispositions des résolutions de la CTOI en matière d'exigences en données soient révisées attentivement par le consultant et que les résultats de ce travail soient présentés au Comité scientifique de la CTOI dès qu'il sera finalisé. (GTCDS10.11 (para. 50)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** de poursuivre l'analyse afin de comprendre pleinement les changements récents dans la composition des tailles déclarée par Taïwan, Chine – en particulier s'il y a eu une modification des protocoles d'échantillonnage et de la sélection des poissons échantillonnés – (GTCDS10.12 (para. 57)).

Le GTCDS est **CONVENU** que des travaux complémentaires sont requis de la part du Japon, et a **RECOMMANDE** qu'ils soient entrepris en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI, afin de comprendre le manque de cohérence dans les séries temporelles historiques des données de fréquence de taille, de prises et effort et de capture nominale déclarées par les palangriers japonais. (GTCDS10.13 (para. 60)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** de poursuivre les travaux conjoints sur la documentation des procédures de collecte, traitement et déclaration des données de fréquence de taille des flottilles palangrières, en se basant sur le modèle qui sera produit par le Secrétariat de la CTOI. (GTCDS10.14 (para. 61)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager de rendre la déclaration de la capacité de pêche obligatoire si une estimation de la capacité de pêche totale est requise. (GTCDS10.15 (para. 63)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'allouer davantage de fonds aux activités de renforcement des compétences à l'avenir. (GTCDS10.16 (para. 68)).

Le GTCDS est **CONVENU** d'attribuer une priorité élevée aux normes de collecte et de déclaration des données et au Programme régional d'observateurs, étant donné le manque persistant de conformité et de déclaration des statistiques halieutiques et des données d'observateurs au Secrétariat de la CTOI ; ainsi qu'à la révision des données de taille des pêcheries palangrières, afin de résoudre les problèmes actuels relatifs aux divergences entre les données de fréquence de taille, les prises et effort et les captures nominales, des flottilles palangrières asiatiques, surtout. Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager de mettre en œuvre les activités listées dans le [Tableau 2](#) (détails fournis en [Annexe VII](#)), conformément aux priorités identifiées par le GTCDS. (GTCDS10.17 (para. 70)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'envisager d'élire un nouveau vice-président du GTCDS pour le prochain *biennium*. (GTCDS10.18 (para. 73)).

Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'étudier le jeu de recommandations consolidées du GTCDS10, fourni [Annexe VIII](#). (GTCDS10.19 (para. 76)).

En outre, le GTCDS est **CONVENU** de **CONFIER L'ETUDE** de ces questions au Comité scientifique de la CTOI :

Le GTCDS est **CONVENU** qu'il serait nécessaire de fixer cette date de soumission plus tôt dans l'année, de sorte que les données de l'année précédente puissent être incluses dans les évaluations que tous les groupes de travail de la CTOI entreprennent. (...) Le GTCDS est **CONVENU** de **CONFIER** l'étude de cette question au Comité scientifique. (GTCDS10 (para. 45)).

Le GTCDS a **CONSIDERE** les options suivantes quant aux futures réunions annuelles du GTCDS : (i) continuer selon les dispositions actuelles, en organisant la réunion avant le CS ; (ii) organiser a réunion avant le GTTN afin d'accroître la participation des scientifiques des pays côtiers ; (iii) alterner les réunions selon les deux options ci-dessus. Le GTCDS a **CONFIE** l'étude de cette question, ainsi que la date et le lieu de la prochaine réunion du GTCDS, au Comité scientifique. (GTCDS10 (para. 74-75))

1. OUVERTURE DE LA REUNION

1. La dixième session du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (GTCDS) de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) s'est tenue à Eden Island, Seychelles, du 2 au 4 décembre 2014. Au total, 30 participants ont assisté à la session. Le GTCDS a exprimé son **INQUIETUDE** quant au faible nombre de scientifiques des Etats côtiers en développement présents lors de la réunion (dix scientifiques de sept CPC, à savoir les Comores, l'Iran, le Kenya, Madagascar, le Mozambique, les Seychelles et le Sri Lanka). Le GTCDS a **NOTE** que des fonds limités étaient disponibles pour soutenir la participation des scientifiques des CPC en développement au GTCDS, étant donné que ceux du Fonds de participation aux réunions (Résolution 10/05 de la CTOI) avaient été utilisés dans leur totalité. Le GTCDS a également **NOTE** que le projet COI-SmartFish avait soutenu la participation des scientifiques de Madagascar et des Comores et le projet FEM-ABNJ celle de l'Iran et du Sri Lanka, et les a remercié pour leur appui. La liste des participants est fournie en [Annexe I](#).
2. La réunion a été ouverte le 2 décembre 2014 par le président, Dr Emmanuel Chassot, qui a ensuite souhaité la bienvenue aux Seychelles aux participants et a remercié le Secrétariat de la CTOI pour les dispositions pour la session. Le président a **NOTE** que le GTCDS devra élire un nouveau vice-président à la fin de la réunion car le vice-président actuel, Dr Pierre Chavance, partira en retraite en 2015.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

3. Le GTCDS a **ADOPTE** l'ordre du jour fourni en [Annexe II](#). Les documents présentés au GTCDS sont listés en [Annexe III](#).

3. LE PROCESSUS DE LA CTOI : RESULTATS, MISE A JOUR ET PROGRES

3.1 Résultats de la 16^{ème} session du Comité scientifique et de la 18^{ème} session de la Commission

4. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–03 qui résume les principales conclusions de la seizième session du Comité scientifique et de la dix-huitième session de la Commission en ce qui concerne les sujets relatifs aux travaux du GTCDS.

Seizième session du Comité scientifique

5. Le GTCDS a **PRIS NOTE** des recommandations de la seizième session du Comité scientifique sur la collecte des données et les statistiques et sur le Programme régional d'observateurs et est convenu de réfléchir à la meilleure manière de progresser sur ces questions au cours de la réunion.

Dix-huitième session de la Commission

6. Le GTCDS a **PRIS NOTE** des 7 Mesures de conservation et de gestion (MCG) adoptées lors de la dix-septième session de la Commission (composées de 6 résolutions et 1 recommandation), notamment des résolutions suivantes, qui ont un impact direct sur le travail du GTCDS :
 - Résolution 14/04 *Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI*
 - Résolution 14/05 *Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès*
 - Résolution 14/06 *Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*
 - Recommandation 14/07 *Pour standardiser la présentation des informations scientifiques dans le rapport annuel du Comité scientifique et les rapports des groupes de travail*

3.2 Examen des mesures de conservation et de gestion affectant le GTCDS

7. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC-2013–WPDCS09–05 qui vise à encourager le GTCDS à réexaminer les mesures de conservation et de gestion (MCG) existantes sur la collecte des données et les statistiques et, le cas échéant, 1) fournir des recommandations au Comité scientifique sur la nécessité d'effectuer des modifications ou non, et 2) recommander la nécessité de formuler d'autres MCG ou non.
8. Le GTCDS a **RAPPELE** qu'au cours de sa dernière session il avait proposé des amendements à la Résolution 10/02 de la CTOI *Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non*

contractantes de la CTOI et a **NOTE** que, lors de sa 18^{ème} session, la Commission avait reporté l'examen de cette proposition d'amendement des exigences existantes en matière de données, en raison du fait qu'un examen plus approfondi des exigences en matière de données de cette proposition et de celles de la Résolution 13/08 de la CTOI (*Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP), incluant des spécifications plus détaillées sur la déclaration des données des coups de pêche sur DCP et l'élaboration d'une meilleure conception des DCP pour réduire les maillages des espèces non ciblées*) était requis. Le GTCDS est **CONVENU** de revoir les exigences en matière de données des deux résolutions et a recommandé des modifications pour étude par la Commission, dans le cadre des discussions du [point 7 de l'ordre du jour](#).

3.3 Progrès concernant les recommandations du GTCDS09

9. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC-2014–WPDCS10–04 qui fournit une mise à jour sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de la réunion précédente du GTCDS et formule d'autres recommandations tenant compte des progrès réalisés, pour étude et adoption éventuelle par les participants.
10. Le GTCDS est **CONVENU** d'un ensemble de recommandations révisées, énumérées tout au long de ce rapport et dans la liste de recommandations consolidées, pour étude par le Comité scientifique.

Recommandations issues d'autres groupes de travail de la CTOI

11. Le GTCDS a **ETUDIÉ** les recommandations le concernant, émanant du GTEPA et du CS, et les délibérations du GTCDS relatives à ces recommandations ont été incluses dans les sections concernées de ce rapport.

4. RAPPORT D'AVANCEMENT DU SECRETARIAT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX DONNEES

4.1 Rapport du Secrétariat de la CTOI

12. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–06, qui fournit un aperçu de l'état des données détenues au Secrétariat de la CTOI, en particulier des statistiques sur les prises, l'effort, les fréquences de taille et des autres données biologiques des espèces sous mandat de la CTOI, des requins et des autres espèces capturées accidentellement par les pêcheries ciblant les espèces sous mandat de la CTOI.
13. Le GTCDS a exprimé son **INQUIETUDE** quant à l'état des jeux de données disponibles au Secrétariat de la CTOI sur certaines flottilles importantes opérant dans l'océan Indien, en particulier, entre autres, concernant :
 - Modification marquée des prises totales, de la composition des prises et spécifique déclarées pour les pêcheries côtières d'Indonésie ces dernières années ; et incertitude concernant le niveau des prises de thons juvéniles autour des DCP ancrés (*Rumpons*), en particulier d'albacores et de patudos.
 - Les prises déclarées ne sont pas décomposées par engin : pêcherie mixte filet maillant/palangre du Sri Lanka.
 - Estimations incertaines des prises totales de la pêcherie palangrière commerciale de l'Inde, de la pêcherie au filet maillant dérivant du Pakistan, de la pêcherie à la ligne à main du Yémen et des pêcheries côtières de Madagascar.
 - Prises non déclarées par espèce : nécessité d'estimer les prises de patudos de la majorité des pêcheries côtières, telles que la pêcherie à la canne des Maldives ;
 - Très mauvaise déclaration des données sur le niveau de rejet des thons et espèces apparentées et des prises capturées accidentellement, pour la majorité des pêcheries et des périodes temporelles.
 - Mise en œuvre insuffisante des exigences minimales en matière de données opérationnelles sur les prises et effort, ce qui compromet la déclaration des statistiques de prises et effort à la CTOI : pêcheries palangrières d'Indonésie et d'Inde ; pêcheries au filet maillant dérivant de la R.I. d'Iran et du Pakistan ; la pêcherie mixte filet maillant/palangre du Sri Lanka.
 - Faible déclaration des données de prises et effort, surtout en ce qui concerne les espèces de thons néritiques : toutes les pêcheries côtières, en particulier celles opérant en Inde et en Indonésie.

- Manque de données de fréquence de taille pour la pêcherie palangrière de l'Inde et la pêcherie au filet maillant dérivant du Pakistan.
 - Niveaux de couverture du Japon et qualité des données sur les tailles disponibles pour les palangriers battant le pavillon de Taïwan, Chine ces dernières années.
 - Manque de données de fréquence de taille pour de nombreuses pêcheries côtières, en particulier celles opérant au Yémen, en Indonésie et en Inde.
 - Niveaux de déclaration des rapports de marée des observateurs en-deçà de ceux recommandés par la Commission (au moins 5 % du nombre total d'opérations de pêche devra être couvert par des observateurs scientifiques).
14. Notant que les pêcheries ci-dessus capturent une quantité importante d'espèces sous mandat de la CTOI (près de 25% des prises combinées de toutes les espèces sous mandat de la CTOI sont considérées comme étant incertaines), le GTCDS a **VIVEMENT INCITE** toutes les CPC mentionnées à résoudre les problèmes identifiés et à rendre compte des progrès accomplis lors de la prochaine réunion du GTCDS. À cet égard, le GTCDS a **APPROUVE** la proposition du Secrétariat de la CTOI de mettre en œuvre des actions pour résoudre les problèmes de chaque pêcherie, lesquelles sont indiquées en [Annexe V](#), et est **CONVENU** de classer les activités par ordre de priorité lorsque le programme de travail du GTCDS sera discuté ([point 9 de l'ordre du jour](#)).

Disponibilité des statistiques de la CTOI pour 2013

15. Le GTCDS a **PRIS NOTE** des informations présentées sur l'état de la déclaration des données pour l'année 2013, dont un résumé est fourni dans le [Tableau 1](#). Le GTCDS a exprimé son **INQUIETUDE** quant à la quantité de prises que le Secrétariat de la CTOI doit estimer avant chacune des réunions des groupes de travail de la CTOI, et a noté que ces estimations ne seraient pas nécessaires si les données étaient déclarées à temps par toutes les CPC. À cet égard, le GTCDS a vivement incité toutes les CPC possédant des pêcheries dans l'océan Indien à prendre les dispositions nécessaires afin que les données soient déclarées avant la date limite de déclaration (30 juin de chaque année).
16. Le GTCDS a **NOTE** que le [Tableau 1](#) contient uniquement les informations des deux dernières années et est **CONVENU** qu'il pourrait être utile d'inclure des séries plus longues afin d'évaluer sur plusieurs années la ponctualité de la déclaration des statistiques par les CPC de la CTOI, et a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de mettre ces informations à sa disposition à l'avenir.

Tableau 1. Niveaux de déclaration des captures nominales (NC), des prises et effort (CE) et des fréquences de tailles (SF) au Secrétariat de la CTOI pour l'année 2013, comparés à ceux de 2012, à la date limite de déclaration (BD : 30 juin) et au début de la réunion du GTCDS (GT).

Statistiques disponibles pour 2013	Prises estimées	NC		CE		SF	
		BD	GT	BD	GT	BD	GT
Espèces CTOI (x 1 000 t)	1 695	1 25	1 503	681	814	805	834
% disponible pour 2013		74	89	40	48	48	49
% disponible pour 2012		44	90	43	58	31	43
Thons tropicaux (x 1 000 t)	935	789	866	573	650	625	625
Thons tempérés (x 1 000 t)	44	41	42	30	31	29	29
Porte-épée (x 1 000 t)	94	64	78	38	41	24	24
Thons néritiques (x 1 000 t)	621	359	517	41	92	128	157

Captures nominales : niveaux de NC que le Secrétariat a dû estimer pour 2013 du fait de déclarations tardives des statistiques par certaines parties. Prises et effort et fréquences de tailles : niveaux de captures pour lesquels les données de CE et SF n'étaient pas disponibles pour l'année 2013 du fait de déclarations tardives des statistiques par certaines parties. Prises estimées = prises totales estimées pour l'année 2013.

Révisions majeures des jeux de données réalisées par le Secrétariat de la CTOI en 2014

17. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–INF02, qui résume les révisions majeures des données réalisées par le Secrétariat de la CTOI en 2014 et les modifications des séries temporelles des prises d'espèces sous mandat de la CTOI et autres.
18. Le GTCDS a **NOTE** que le Secrétariat de la CTOI conserve un registre des révisions des données, comprenant la documentation sur les sources des données et les procédures utilisées pour chaque révision, et a **ENCOURAGE** le Secrétariat de la CTOI à continuer à documenter ces procédures autant que faire se peut et, si possible, d'impliquer les pays du pavillon concernés par ce processus.

19. Le GTCDS a **NOTE** que certaines CPC fournissent peu ou aucun retour concernant la clarification des problèmes relatifs aux données identifiés par le Secrétariat de la CTOI ou les groupes de travail, suite aux messages du Secrétariat de la CTOI ou aux actions recommandées par les groupes de travail. Il a été **CONVENU** que, lorsque cela arrive et que le Secrétariat de la CTOI a accès à des informations alternatives, le Secrétariat devrait continuer à tenter de rassembler les meilleurs estimateurs scientifiques des prises de ces pêcheries, au moyen des informations disponibles, et présenter ces estimations aux groupes de travail et au Comité scientifique pour approfondissement de l'examen et approbation. A cet égard, le GTCDS a **ADOPTÉ** le processus d'examen des données présenté en [Annexe V](#) et a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager d'adopter cette approche.

Discussion générale sur les problèmes relatifs aux données

20. Le GTCDS a **RAPPELE** sa recommandation selon laquelle les scientifiques de Taïwan, Chine devraient aider l'Inde à estimer les prises d'espèces sous mandat de la CTOI et de requins de la flottille palangrière de l'Inde, surtout pour les années 2006 et 2007. Le GTCDS a **NOTE** que, bien que l'Inde ait indiqué qu'elle ne travaillerait pas avec des institutions externes pour réviser les estimations de capture de sa pêcherie, elle n'avait pas fourni les prises révisées de sa flottille palangrière. A la lumière de cette information, le GTCDS a **RAPPELE** que le Comité scientifique avait approuvé les estimations alternatives des prises de cette composante et a **RECOMMANDE** de maintenir ces estimations jusqu'à ce que l'Inde fournisse les séries temporelles révisées de sa flottille.
21. Le GTCDS a **RAPPELE** sa recommandation selon laquelle l'Indonésie devrait déclarer à la CTOI les données de prises et effort de sa flottille palangrière et a **NOTE** qu'à ce jour l'Indonésie n'a pas déclaré ces informations. Le GTCDS a **NOTE** que les palangriers indonésiens opèrent dans les eaux côtières et hauturières de l'océan Indien sud-est, surtout. Le GTCDS a vivement **INCITE** l'Indonésie à déclarer ces informations car sa flottille palangrière représente l'une des principales pêcheries palangrières opérant dans l'océan Indien.
22. Le GTCDS a **EXPRIME SON INQUIETUDE** quant à la quantité des prises de petits patudos et albacores, et aux prises de thons néritiques qui ne sont pas déclarées par espèce, et a **NOTE** que l'agrégation des prises constitue un problème majeur pour les pêcheries côtières de l'Indonésie, que l'Indonésie doit résoudre dès que possible. Le GTCDS a **NOTE** que l'Indonésie reçoit l'aide du Secrétariat de la CTOI pour renforcer l'échantillonnage de ses pêcheries côtières, y compris de celles pêchant de grandes quantités de petits albacores et patudos et de thons néritiques, et a **DEMANDE** à l'Indonésie de rendre compte des résultats de ce travail lors des prochaines réunions du GTCDS et des autres groupes de travail sur les espèces concernés.
23. Le GTCDS a **NOTE** qu'il existe très peu d'informations sur les rejets et que cela compromet l'utilisation de ces informations, en combinaison avec les données sur les captures nominales, dans les évaluations des espèces sous mandat de la CTOI. Le GTCDS a vivement **INCITE** les CPC à produire des estimations des rejets totaux de leurs pêcheries et à déclarer ces informations à la CTOI en toute priorité.

4.2 Dissémination des jeux de données et des documents de la CTOI

24. Le GTCDS a **PRIS NOTE** des travaux que le Secrétariat de la CTOI a coordonnés afin d'intégrer de nouveaux outils de consultation en ligne au sein du site Internet de la CTOI, lesquels permettront de consulter les données sur les captures nominales, les embarcations de pêche et les prises et effort de la base de données de la CTOI. Le GTCDS a **NOTE** que les outils présentés faciliteront l'accès aux données des bases de données de la CTOI et une représentation graphique de ces informations, grâce à des diagrammes et des cartes, et a **ENCOURAGE** le Secrétariat de la CTOI à finaliser ce travail et à rendre compte des progrès lors de la prochaine réunion du GTCDS.
25. Le GTCDS a **RECU** une mise à jour sur l'état de la base de données de marquage de la CTOI et les nouvelles marques récupérées en 2013-2014. Il a été **NOTE** que, même si les récupérations par les pêcheries palangrières restent rares, un seul albacore a été récupéré par les palangriers, par rapport aux seize albacores récupérés par les senneurs. Le GTCDS a **NOTE** que ces taux de récupération aussi bas par les palangriers peuvent avoir plusieurs raisons, notamment un faible taux de déclaration par les palangriers. Le GTCDS a **RECOMMANDE** d'approfondir cette question.

5. MISE A JOUR SUR LES SYSTEMES STATISTIQUES NATIONAUX

I.R. Système de collecte des données de la R.I. d'Iran

26. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–12, qui fournit un aperçu du système de collecte des données halieutiques de la R.I. d'Iran, dont le résumé suivant est fourni par l'auteur :

« Ce document présente une mise à jour sur l'état des systèmes de collecte et de traitement des données en Iran, y compris les données sur le nombre de navires de pêche et leurs données sur les prises, l'effort et les fréquences de taille recueillies au port. Des détails sur l'état du logiciel de statistiques halieutiques de l'Iran sont également inclus. Le système statistique halieutique actuellement utilisé en Iran, également appelé « système de collecte des données halieutiques de l'Iran » (IFDCS), a été créé en 1994, afin de faciliter la collecte des données requises pour aider à mieux gérer les pêches en Iran. En outre, en 2001, l'Iran a étendu ce système de collecte des données afin d'intégrer la collecte régulière des données de fréquence de taille des pêcheries. L'échantillonnage au port a encore été renforcé en 2012 afin de permettre une meilleure décomposition des prises par espèce, comprenant l'espadon, les marlins, les principales espèces de requins et d'autres espèces, et la collecte d'échantillons de taille pour ces espèces. Le système d'informations halieutiques de l'Iran a été mis à niveau à plusieurs occasions et utilise actuellement un moteur de base de données SQL Server, ainsi qu'une interface conçue avec Delphi. L'administration des pêches de l'Iran organise régulièrement des ateliers afin de former le personnel chargé de saisir les données et les échantillonneurs, dans le cadre du programme. L'Iran a également mis en place un système de livres de bord et déclarera ces informations à la CTOI dès qu'elles seront disponibles. » – voir le document pour un résumé plus complet.

27. Le GTCDS a **FELICITE** l'Iran pour ses efforts d'amélioration de son échantillonnage au port et a **NOTE** que les changements introduits par l'Iran avaient permis une déclaration plus précise des prises par espèce en 2012 et 2013, surtout de patudos, de poissons porte-épée et de requins. En outre, l'Iran a renforcé l'échantillonnage des tailles pour atteindre des niveaux conformes à ceux recommandés par la Commission.
28. Malgré tout cela, le GTCDS a **NOTE** que, même si l'Iran a mis en place un programme de livres de bord pour sa pêcherie au filet maillant dérivant, à l'heure actuelle aucune donnée de prises et effort n'a été déclarée à la CTOI. Le GTCDS a également **NOTE** que l'Iran doit encore mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, en particulier l'embarquement d'observateurs à bord de ses flottilles industrielles de senneurs et de fileyeurs, et soumettre les rapports de marée d'observateurs à la CTOI. A cet égard, le GTCDS a **RECOMMANDE** à l'Iran de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer ses données de prises et effort à la CTOI, ainsi que les données de fréquence de taille par maille de la CTOI, et de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, et a **DEMANDE** à l'Iran de solliciter l'aide du Secrétariat de la CTOI pour ces tâches, le cas échéant.

Système de collecte des données de Madagascar

29. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–13, qui décrit le système de collecte des données thonières de Madagascar, dont le résumé suivant est fourni par les auteurs :

« Une flottille de petits palangriers opère à Madagascar depuis 2007, et le nombre de palangriers augmente au fil des ans. Ce document couvre les activités des palangriers basés à Sainte Marie, que « l'Unité Statistique Thonière d'Antsiranana » (USTA) surveille depuis 2013. Le système de collecte des données comprend la collecte des données dans des livres de bord et un échantillonnage au port, qui inclut un échantillonnage des prises et des données de fréquence de taille. La majorité des prises déclarées en 2013 par les palangriers basés à Sainte Marie comprenaient des patudos, des germons et des espadons (ces trois espèces combinées représentant 88 % des prises totales). Le système de collecte et de gestion des données en place a besoin d'être renforcé et l'USTA devra peut-être rechercher une aide extérieure afin de traiter les problèmes qu'elle a identifiés. » – voir le document pour un résumé plus complet

30. Le GTCDS a **NOTE** que les statistiques 2013 de la pêcherie palangrière basée à Madagascar sont toujours incomplètes du fait des déclarations incomplètes des livres de bord par les capitaines des palangriers et de problèmes d'accès à la base de données d'observateurs dans laquelle ces données sont stockées. Le GTCDS a **ENCOURAGE** Madagascar à récupérer ces informations et, le cas échéant, à demander des conseils au Secrétariat de la CTOI quant au type de base de données et de procédures qui peuvent être utilisées pour gérer les données recueillies par cette pêcherie.

Système de collecte des données du Sri Lanka

31. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–14 qui fournit un aperçu du système de collecte et de déclaration des données halieutiques du Sri Lanka, dont le résumé suivant est fourni par les auteurs :
« Les pêcheries du Sri Lanka ciblant les grands pélagiques visent principalement les thons et espèces apparentées. Ces dernières années, les pêcheries ont beaucoup changé du fait d'améliorations technologiques et de l'expansion des zones de pêche vers la haute mer. La collecte des données est réalisée par la National Aquatic Resources Research and Development Agency et le ministère des Pêches et des Ressources aquatiques du Sri Lanka, et comprend un échantillonnage au port et la collecte de données en mer via des livres de bord. Le Sri Lanka a également pris des dispositions pour la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI, pour lequel il recevra un appui technique de la part du Secrétariat de la CTOI. » – voir le document pour un résumé plus complet
32. Le GTCDS a **PRIS NOTE** des progrès déclarés par le Sri Lanka concernant ses systèmes de collecte et de traitement des données, notamment le suivi de ses pêcheries côtières. Le GTCDS a également **NOTE** que la base de données de la CTOI contient une longue série de données de fréquence de taille du Sri Lanka, car ces données ont été déclarées régulièrement par le Sri Lanka, et a **ENCOURAGE** le Sri Lanka à continuer à fournir ces informations à l'avenir.
33. Le GTCDS a également **NOTE** qu'à ce jour le Sri Lanka n'a pas déclaré à la CTOI ses données de prises et effort conformément aux normes, ni de rapport de marée d'observateurs, pour sa flottille hauturière, qui utilise une combinaison de filets maillants et de palangres. A cet égard, le GTCDS a **RECOMMANDE** au Sri Lanka de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer un jeu complet de données de prises et effort à la CTOI, et de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, et a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de continuer à aider le Sri Lanka dans ces tâches, le cas échéant.

Flottille de senneurs de l'UE

34. Le GTCDS a **RECU** une mise à jour sur les activités d'échantillonnage réalisées par l'UE à la conserverie des Seychelles. Au total, plus de 35 000 poissons ont été échantillonnés à la conserverie des Seychelles entre 1987 et 2014, afin de recueillir des données morphométriques et des informations sur la reproduction des principales espèces commerciales de thons tropicaux pêchées dans l'océan Indien. Bien que l'échantillonnage se soit axé sur les grands albacores par le passé, depuis janvier 2014 il a été élargi pour couvrir également les spécimens juvéniles d'albacores, le listao et le patudo. Dans la majorité des cas, les données recueillies comprennent le jour et la zone où le spécimen a été pêché, information qui est issue du livre de bord du senneur concerné. Les données recueillies sont utiles pour dériver les clés de conversion longueur-poids, identifier les zones de frai et suivre les changements à long terme dans l'état des poissons. Une base de données générique est en cours de développement afin d'héberger différents types de données biologiques et de fournir un accès libre et gratuit aux données, en vue de promouvoir les analyses comparatives entre les populations, espèces et zones.
35. Le GTCDS a **NOTE** que les données de la conserverie présentées provenaient toutes de poissons décongelés et qu'il existe un petit biais négatif dans le poids des poissons décongelés par rapport au poids du poisson congelé. Le GTCDS a **DEMANDE** à l'UE de présenter un document comportant les résultats de ce travail lors de la prochaine réunion du GTCDS.
36. Le GTCDS a **ENCOURAGE** toutes les CPC à partager leurs données de fréquence de taille avec le Secrétariat de la CTOI et a **DEMANDE** à ce que ces informations soient accessibles sur le site Internet de la CTOI.
37. Le GTCDS a **RECU** une mise à jour sur les travaux que l'UE a entrepris pour évaluer le mélange des poissons de petite et grande taille dans les calées des senneurs ciblant les bancs libres. Il se peut que le mauvais ajustement des données de fréquence de taille dans l'évaluation de l'albacore précédemment réalisée avec Multifan-CL soit dû à un biais dans la collecte et le traitement des données, provenant de la présence d'albacores de petite et grande taille au sein des bancs libres. Les scientifiques de l'UE ont analysé plus de 6 500 échantillons multispécifiques recueillis au port au cours des débarquements des senneurs européens, sur la période 1990-2013, lesquels contenaient tous plus de 50 albacores. Les résultats montrent que 16 % des échantillons contiennent des spécimens de moins de 10 kg, sur toutes les périodes temporelles étudiées. L'ampleur des prises de petits albacores varie selon l'année et la zone. Le canal du Mozambique est également caractérisé par des histogrammes de taille fortement variables, dont la taille moyenne varie entre 50 et 140 cm, sans aucun profil de taille prédominant. Dans l'ensemble, les données indiquent que les juvéniles d'albacore, ainsi que les patudos et les listaos, sont parfois associés à de grands individus, ce qui est probablement dû à un comportement associatif.

6. RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL D'APPUI A L'APPLICATION DES EXIGENCES DE LA CTOI POUR LA COLLECTE ET LA DECLARATION DES DONNEES DE PECHE A LA CTOI

38. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du rapport de l'Atelier régional d'appui à l'application des exigences de la CTOI pour la collecte et la déclaration des données de pêche à la CTOI (IOTC–2014–WPDCS10–07), et du résumé des principales décisions et recommandations de l'atelier, présenté par le Secrétariat de la CTOI.
39. Le GTCDS a tout particulièrement **NOTE** les recommandations suivantes de l'atelier :
- Nécessité de fournir la définition de pêcheries « côtières », « de surface » et « palangrières » dans la Résolution 10/02 de la CTOI, et en particulier le type de navire et d'engin couverts par chaque type de pêcherie ;
 - Nécessité de définir des exigences distinctes, dans la Résolution 10/02, pour les pêcheries qui ciblent ou pêchent de grandes quantités d'espèces sous mandat de la CTOI ou de requins, comme identifié par la Commission, et celles pour lesquelles les espèces sous mandat de la CTOI représentent des prises accessoires ou de faibles quantités ;
 - Nécessité d'harmoniser, dans la Résolution 10/02, le type de résolution des données requise pour tous les types de données des pêcheries côtières, notamment les données de prises et effort et de taille.
40. Le GTCDS n'a pas réussi à s'accorder sur une définition des pêcheries ciblant les espèces sous mandat de la CTOI et est **CONVENU** de reporter l'étude de ce sujet. Le GTCDS a **RECOMMANDE** aux

CPC concernées de présenter des rapports au prochain GTCDS sur leurs pêcheries, contenant les prises d'espèces sous mandat de la CTOI et des autres espèces, et est **CONVENU** d'étudier à nouveau cette question dès que ces informations seront disponibles.

41. Le GTCDS a **APPROUVE** la recommandation de l'atelier selon laquelle le Secrétariat de la CTOI devrait effectuer des missions d'appui aux données dans les pays concernés et a **DEMANDE** au Secrétariat de rendre compte des progrès des résultats des missions entreprises en 2015 lors de la prochaine réunion du GTCDS. Le GTCDS est **CONVENU** de revoir les progrès dans l'application des exigences de la CTOI en matière de données lors des futures sessions du GTCDS et a **RECOMMANDE** à toutes les CPC de s'efforcer autant que possible d'envoyer un de leurs représentants aux futures réunions du GTCDS.

7. EXAMEN DES EXIGENCES EN MATIERE DE DONNEES CONTENUES DANS LES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION AFFECTANT LE GTCDS

7.1 Résolution 10/02 Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI

42. Le GTCDS a **NOTE** que les niveaux de déclaration de certaines CPC ne se sont pas améliorés au fil des ans, et est **CONVENU** que le GTCDS devrait se concentrer sur le fait de trouver une solution aux raisons de cette non-conformité et proposer la mise en œuvre d'activités visant à améliorer la conformité avec les exigences actuelles, plutôt que d'élargir ces exigences.
43. Le GTCDS a **NOTE** que, bien que l'étude de la proposition d'amendement de la Résolution 10/02 de la CTOI ait été reportée en 2013, la Commission ne l'a pas étudiée non plus en 2014. La révision proposée avait pour objectif d'amender la Résolution 10/02 en y incorporant la liste des espèces d'élastomobranches les plus couramment capturées pour lesquelles les données de captures nominales pourraient être déclarées dans le cadre des statistiques exigibles des CPC de la CTOI. Par ailleurs, les amendements cherchaient à clarifier la définition des différents termes utilisés dans les exigences, telle que la définition des engins de pêche, à améliorer l'exhaustivité des données halieutiques en incluant de nouvelles obligations de déclaration de données sur les tortues marines et les oiseaux marins, et à faire coïncider les exigences relatives aux DCP avec celles de la Résolution 13/08 de la CTOI.
44. Néanmoins, le GTCDS a **NOTE** que, bien qu'il existe des exigences différentes dans la Résolution 10/02 de la CTOI quant aux pêcheries de surface, palangrières et côtières, le type et la taille des bateaux de pêche auxquels ces exigences s'appliquent ne sont pas spécifiés dans la résolution. Le GTCDS a également **NOTE** que les informations actuellement exigées concernant les bateaux auxiliaires comportent la déclaration des mêmes informations par le pays du pavillon et les autres parties, et est **CONVENU** que, d'un point de vue technique, la responsabilité de la déclaration de ces informations devrait incomber au pays du pavillon des bateaux recevant l'aide de ces bateaux auxiliaires, quel que soit le pavillon du bateau auxiliaire. Au vu des questions abordées ci-dessus, le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager de proposer à la Commission les amendements suivants à la Résolution 10/02 de la CTOI :
- Adopter les définitions suivantes afin de clarifier le type de pêche, la zone et les espèces couverts par la Résolution 10/02 :
 - i. Pêcheries palangrières : Pêcheries réalisées par les bateaux inscrits au Registre CTOI des navires autorisés et utilisant la palangre.
 - ii. Pêcheries de surface : Toutes les pêcheries réalisées par les bateaux inscrits au Registre CTOI des navires autorisés et autres que les pêcheries palangrières ; en particulier pêcheries à la senne, à la canne et au filet maillant.
 - iii. Pêcheries côtières : Pêcheries autres que palangrières ou de surface, comme définies ci-dessus, également appelées pêcheries artisanales.
 - iv. Zone de compétence de la CTOI : celle décrite dans l'Annexe A de l'Accord portant création de la CTOI.
 - v. Espèces : se rapporte à toutes les espèces sous mandat de la CTOI, comme décrites dans l'Annexe B de l'Accord portant création de la CTOI, ainsi qu'aux espèces d'élastomobranches les plus couramment capturées, comme définies par la

Commission dans la Résolution 13/03 de la CTOI ou toute révision ultérieure de cette résolution.

- vi. Bateaux auxiliaires : Tout type de bateau opérant en soutien des activités de pêche des senneurs.
 - Spécifier les exigences en matière de données sur les captures nominales, notamment :
 - i. Remplacer le terme « nominales » par le terme « totales » ;
 - ii. Modifier la résolution temporelle des « données sur les captures totales » de « année » à « trimestre », afin de pouvoir évaluer la saisonnalité des pêcheries, et surtout de celles ne déclarant pas de données de prises et effort ;
 - iii. Demander des déclarations distinctes des prises conservées (en poids vif) et des rejets (en poids vif ou en nombre), conformément à la résolution ci-dessus.
 - Spécifier les exigences en matière de données de prises et effort, notamment :
 - i. Pêcheries de surface : Elargir les exigences de déclaration des données de prises et effort par type de mode de pêche aux autres pêcheries utilisant des DCP, dérivants ou ancrés ; et s'assurer que les unités d'effort déclarées soient cohérentes avec celles stipulées dans la Résolution 13/03 ou toute révision ultérieure de cette résolution ;
 - ii. Pêcheries côtières : Spécifier la période temporelle à utiliser pour déclarer ces informations, de préférence « par mois ».
 - Harmoniser le type de résolution des données requise pour tous les types de données des pêcheries côtières, notamment les données de prises et effort et de taille ; déclarer les données par mois et zone de débarquement.
 - Spécifier que les données de fréquence de taille devront être déclarées conformément aux procédures décrites dans les Directives de la CTOI pour la déclaration des statistiques halieutiques (plutôt que conformément à celles établies par le Comité scientifique de la CTOI, comme indiqué dans la résolution actuelle).
 - Spécifier les exigences en matière de données sur les bateaux auxiliaires, notamment :
 - i. Remplacer, en anglais, le terme « *supply* » par « *support* » (« *Support Vessels* ») ;
 - ii. Indiquer que les données sur les activités des bateaux auxiliaires devront être déclarées par le pays du pavillon des bateaux recevant l'aide de ces bateaux auxiliaires (et non par le pays du pavillon de ces derniers ou toute autre partie) ;
 - iii. Demander le nom des senneurs recevant l'aide de chacun de ces bateaux auxiliaires ;
45. Le GTCDS a **NOTE** qu'à l'heure actuelle la date limite de soumission des données est fixée au 30 juin de l'année suivant celle des prises déclarées, et qu'il s'agit de données provisoires pour les pêcheries palangrières et de données définitives pour toutes les autres pêcheries. Le GTCDS est **CONVENU** qu'il serait nécessaire de fixer cette date de soumission plus tôt dans l'année, de sorte que les données de l'année précédente puissent être incluses dans les évaluations que tous les groupes de travail de la CTOI entreprennent. Toutefois, certains participants ont indiqué qu'il était très peu probable qu'ils puissent déclarer leurs données plus tôt, vu les dispositions de collecte des données actuellement en place dans leurs pays. Le GTCDS est **CONVENU** de **CONFIER** l'étude de cette question au Comité scientifique.

7.2 Résolution 11/04 sur un Programme Régional d'Observateurs

46. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–10 Rev1, qui présente les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI et une proposition d'amendement des modèles de rapport de marée d'observateurs pour les différentes pêcheries.
47. Le GTCDS a discuté des modèles présentés pour chaque pêcherie et les a modifiés, puis s'est **MIS D'ACCORD** sur les nouveaux modèles, qui sont présentés en [Annexe VI](#). Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'envisager d'adopter les nouveaux modèles de rapport de marée d'observateurs, fournis en [Annexe VI](#).

-
48. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–11 Rev2, qui fournit les niveaux de couverture des palangriers battant le pavillon du Japon, estimés à partir du nombre de filages observés par rapport au nombre total de filages déclarés par cette pêcherie. Le GTCDS a également **NOTE** que ce document demande au GTCDS de retirer sa recommandation 2013 selon laquelle le nombre de jours de mer devrait être utilisé à la place du nombre de filages afin d'évaluer les niveaux de couverture des flottilles palangrières, dans le cadre du PRO. Le GTCDS a également **NOTE** que la Commission n'avait pas adopté cette recommandation et que la Résolution 11/04 de la CTOI restait donc inchangée, et est **CONVENU** que cette recommandation devrait être retirée.
49. Néanmoins, le GTCDS a **NOTE** que les unités d'effort requises pour les palangriers dans les Résolutions 10/02 et 11/04 de la CTOI ne sont pas cohérentes, car la première requiert le nombre d'hameçons et la seconde le nombre de filages. A cet égard, le GTCDS a **RECOMMANDE** d'amender les dispositions de la Résolution 10/02 afin d'inclure une exigence de déclaration de l'effort par les flottilles palangrières en termes de nombre d'hameçons et de filages. Le GTCDS a également **RECOMMANDE** que la déclaration de l'effort en termes de nombre de calées soit aussi requise de la part des flottilles de senneurs, en sus des exigences actuelles de déclaration de l'effort en nombre de jours.

7.3 Discussion générale sur les exigences de la CTOI en matière de données (Résolutions 10/02, 11/04, 13/03 et 13/08).

50. Le GTCDS a **EXPRIME SON INQUIETUDE** quant au fait que la Commission avait adopté plusieurs mesures demandant aux CPC de la CTOI de déclarer les données de leurs pêcheries en utilisant différentes terminologies et résolutions de données, et est **CONVENU** qu'il est nécessaire que la Commission harmonise les exigences en matière de données et les termes utilisés dans toutes les résolutions. A cet égard, le GTCDS a **NOTE** que le Secrétariat de la CTOI est en train d'engager un consultant qui révisera le Recueil des résolutions de la CTOI et a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de s'assurer que les dispositions de ces résolutions en matière de données soient révisées attentivement par le consultant et que les résultats de ce travail soient présentés au Comité scientifique de la CTOI dès qu'il sera finalisé.

8. EXAMEN DES DONNEES DE FREQUENCE DE TAILLE DES FLOTTILLES PALANGRIERES ET IMPACTS PROBABLES SUR LES EVALUATIONS

Examen des données de fréquence de taille de Taïwan, Chine

51. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–INF03, qui donne les réponses aux questions soulevées par le GTCDS09 et le CS16, relatives aux données de fréquence de taille de la flottille palangrière taïwanaise des eaux distantes, dont le résumé suivant est fourni par les auteurs :
- « Ce rapport répond à la demande du CS16 concernant le manque de spécimens de petite taille dans les échantillons de la flottille palangrière taïwanaise. Etant donné que ce problème concerne les données d'échantillons de taille de plusieurs espèces, notamment du patudo et du germon, cette année nous nous sommes concentrés sur la révision de la collecte des données de taille du patudo, comme point de départ à ce problème. Dans le cadre du protocole d'échantillonnage inchangé, la réduction de la flottille de pêche ciblant le germon a causé une baisse abrupte des spécimens de taille, et l'augmentation de la récupération des livres de bord de la flottille ciblant le patudo, qui recueille davantage de mesures de taille, a provoqué un biais vers le haut des tailles moyennes des mesures agrégées des patudos. Nous avons également utilisé la relation longueur-poids dérivée des données d'observateurs pour convertir les échantillons de poids recueillis dans les livres de bord et vérifier les mesures de taille des données issues des livres de bord. Il n'existe aucune divergence significative entre les mesures de taille et les tailles converties estimées à partir des mesures de poids. »*

Informations sur les tailles et les poids moyens des thons pêchés par la palangre japonaise opérant dans l'océan Indien

52. Le GTCDS a également **PRIS NOTE** d'une présentation du Japon, intitulée « Informations sur les tailles et les poids moyens des thons pêchés par la palangre japonaise opérant dans l'océan Indien », qui fournit un aperçu de la disponibilité des données sur les tailles des palangriers japonais et des protocoles d'échantillonnage.

Discussion générale

53. Le GTCDS a **REMERCIÉ** les scientifiques du Japon et de Taïwan, Chine pour leurs efforts de réponse aux commentaires du GTCDS et du CS en ce qui concernait les divergences dans les données de fréquence de taille déclarées à la CTOI.
54. Le GTCDS a **NOTE** que l'absence de petits spécimens de thons tropicaux et de germons dans les échantillons de taille des bateaux battant le pavillon de Taïwan, Chine depuis 2003, contrairement aux années précédentes, explique vraisemblablement, pour une grande part, l'augmentation récente des poids moyens.
55. Le GTCDS a **RECONNU** que la diminution d'échantillons de spécimens de BET et de YFT de plus petite taille, déclarée par Taïwan, Chine peut être due, en partie, à une baisse de l'activité de pêche et du nombre d'échantillons recueillis à bord des palangriers traditionnels opérant au sud de 20°S et ciblant le germon, qui est généralement associé à des thons tropicaux de plus petite taille (contrairement aux échantillons de spécimens plus grands associés aux flottilles de palangriers thoniers surgélateurs opérant dans les eaux tropicales au nord de 20°S).
56. Le GTCDS a **NOTE**, toutefois, que la proportion relativement mineure des échantillons des palangriers traditionnels ciblant le germon (c.-à-d. < 10 %) ne justifie vraisemblablement pas à elle seule la baisse soudaine des échantillons de poissons de plus petite taille et l'augmentation des poids moyens des thons

tropicaux depuis le début des années 2000, et qu'elle n'explique pas non plus les divergences remarquées entre les poids moyens dérivés des données de fréquence de taille et des prises et effort au cours des années où la couverture de l'échantillonnage a été la plus élevée.

57. Le GTCDS a **RECOMMANDE** de poursuivre l'analyse afin de comprendre pleinement les changements récents dans la composition des tailles déclarée par Taïwan, Chine – en particulier s'il y a eu une modification des protocoles d'échantillonnage et de la sélection des poissons échantillonnés –, et a **RAPPELE** les commentaires du GTCDS09 selon lesquels la baisse du nombre d'échantillons de petits spécimens de thons tropicaux, en particulier, pouvait provenir d'un fort calibrage des prises à bord des palangriers taïwanais, suite à la mise en place de quotas pour la flottille palangrière taïwanaise dans l'océan Indien (c.-à-d. que seule la taille des grands spécimens des prises est mesurée).
58. Le GTCDS a également **NOTE** qu'il serait utile de comparer les échantillons de fréquence de taille recueillis par les palangriers surgélateurs battant le pavillon des Seychelles avec ceux de la flottille taïwanaise, afin d'évaluer les changements récents dans la composition des tailles, et a vivement **INCITE** les Seychelles à soumettre leurs jeux de données complets d'échantillons de fréquence de taille des années 2009 et 2010, qui ne sont actuellement que partiellement enregistrés dans la base de données du Secrétariat de la CTOI.
59. Quant aux données de fréquence de taille de la palangre japonaise, le GTCDS a **PRIS NOTE** de l'analyse du Secrétariat, qui met en évidence des incohérences dans les poids moyens enregistrés dans les mailles pour lesquelles des échantillons de fréquence de taille sont disponibles, et dans les autres mailles, pour lesquelles les prises en nombre (prises et effort) et en poids (captures nominales) disponibles ont été utilisées. Il a été **NOTE** que les différences les plus fortes sont observées les années au cours desquelles la couverture de l'échantillonnage était aussi la plus élevée, surtout pendant les années 1980.
60. Le GTCDS est **CONVENU** que des travaux complémentaires sont requis de la part du Japon, et a **RECOMMANDE** qu'ils soient entrepris en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI, afin de comprendre le manque de cohérence dans les séries temporelles historiques des données de fréquence de taille, de prises et effort et de capture nominale déclarées par les palangriers japonais.
61. Dans les deux cas, à savoir les données de fréquence de taille japonaises et taïwanaises, le GTCDS a identifié que la poursuite des analyses constituait une priorité élevée pour le programme de travail du GTCDS, étant donné l'impact potentiel sur l'évaluation de stock, et a **RAPPELE** la recommandation du GTCDS [GTCDS09.05 (para. 40)] selon laquelle les travaux conjoints sur la documentation des procédures de collecte, traitement et déclaration des données de fréquence de taille devraient se poursuivre, sur la base du modèle qui sera produit par le Secrétariat de la CTOI, en particulier :
 - Description complète du type de plate-forme d'échantillonnage utilisé (par ex. bateaux commerciaux, de recherche, de formation, etc.), et des sources de collecte (par ex. pêcheurs, chercheurs, observateurs scientifiques, etc.)
 - Description complète des protocoles d'échantillonnage utilisés (par ex. échantillonnage complet de chaque opération de pêche, d'une opération sur deux, des 30 premiers poissons de chaque opération d'échantillonnage des tailles, etc.), par type de plate-forme d'échantillonnage et source de collecte.
 - Type de mesure recueillie (par ex. poids éviscéré, longueur à la fourche, etc.) et outils de mesure utilisés (pied à coulisse, planche à mesurer, mètre-ruban, balance, etc.) par type de plate-forme d'échantillonnage, source de collecte et espèce.
 - Type de stratification spatio-temporelle utilisée pour chaque espèce (par ex. trimestre et zone définie) et procédures utilisées pour l'estimation des poids échantillonnés dans chaque strate, y compris toutes les équations utilisées pour la conversion des mesures non standards en mesures standards, par espèce (par ex. conversion déterministe appliquant une unique équation taille-poids dans toutes les zones et périodes temporelles, etc.).
 - Description de toute autre procédure impliquant l'utilisation de données de fréquence de taille (par ex. estimation des poids à partir des nombres déclarés dans les livres de bord, et plan de substitution dans le cas où les tailles ne sont pas disponibles dans les zones où les prises et effort sont enregistrées, etc.).

9. REVISION DES ESTIMATIONS DE LA CAPACITE DE PECHE BASEE SUR L'EFFORT

62. Le GTCDS a **PRIS NOTE** de la recommandation du Comité scientifique de la CTOI lors de sa seizième session, selon laquelle le GTCDS devrait revoir les estimations de la capacité de pêche basée sur l'effort présentées par le Secrétariat de la CTOI (IOTC-2014-WPDCS10-INF01). Le GTCDS a **NOTE** que la demande du Comité scientifique avait été motivée par des commentaires de l'Inde et de la Malaisie, selon lesquelles les estimations du nombre de navires des pêcheries artisanales de ces deux pays doivent être réexaminées. Toutefois, le GTCDS a **NOTE** qu'aucun de ces pays n'avait fourni de mise à jour depuis la dernière réunion du GTCDS et est **CONVENU** de reporter l'étude de cette question jusqu'à ce que ces informations soient fournies par les pays concernés.
63. Le GTCDS a **NOTE** que, bien qu'il existe à l'heure actuelle des formulaires de déclaration de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CTOI, la majorité des CPC ne déclarent pas ces informations pour leurs pêcheries côtières. Le GTCDS a **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager de rendre cette déclaration obligatoire si une estimation de la capacité de pêche totale est requise.

10. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES DANS LES PAYS COTIERS, ET APPLICATION DES EXIGENCES MINIMALES

64. Le GTCDS a **PRIS NOTE** du document IOTC–2014–WPDCS10–08, qui fournit un aperçu des activités de renforcement des compétences auxquelles le Secrétariat de la CTOI a participé depuis la dernière réunion du GTCDS.
65. Le GTCDS a **REMERCIE** le projet CTOI-OFCE pour son appui continu à l'amélioration des systèmes de collecte et de traitement des données dans les pays en développement de la CTOI et a **ENCOURAGE** l'OFCE à poursuivre cet appui à l'avenir.
66. Le GTCDS a **NOTE** que le Secrétariat de la CTOI aide également à mettre en œuvre des activités dans le domaine de la collecte, la gestion et la déclaration des données, en coopération avec le projet SmartFish de la Commission de l'océan Indien et le projet sur les Grands écosystèmes marins de la baie du Bengale, qui ont fourni un appui financier en 2014. De plus, le Secrétariat de la CTOI coopère avec les activités du projet « Zones ne relevant pas de la juridiction nationale », du Fonds pour l'environnement mondial.
67. Le GTCDS a **NOTE** que les activités de renforcement des compétences ne sont pas toujours couronnées de succès dans les pays dans lesquels elles sont mises en œuvre. C'est tout particulièrement le cas des pays qui reçoivent un appui financier et technique pour mettre en œuvre les activités de collecte des données, mais qui ne réussissent pas obtenir les fonds nécessaires au maintien de ces activités une fois que le soutien s'arrête. A cet égard, le GTCDS a vivement **INCITE** tous les pays qui reçoivent un appui de la CTOI à veiller à ce que ces activités se poursuivent à l'avenir. Le GTCDS a également **NOTE** que le Secrétariat de la CTOI évalue la poursuite de ces activités par les pays, par le biais de missions de suivi dans ces pays ou par d'autres moyens, et a **DEMANDE** au Secrétariat de préparer ces informations et de les présenter lors de la prochaine réunion du GTCDS.
68. Le GTCDS a **REMERCIE** le Secrétariat de la CTOI pour ces informations et a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de rendre compte des progrès lors de la prochaine réunion du GTCDS et de poursuivre ses efforts d'identification des financements externes pour la mise en œuvre d'activités de renforcement des compétences dans la région de la CTOI. Néanmoins, le GTCDS est **CONVENU** que, même si les financements externes aident au travail de la Commission, les fonds alloués par la Commission au renforcement des compétences sont encore trop faibles, étant donné la quantité de problèmes identifiés par le GTCDS, et a **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'allouer davantage de fonds à ces activités à l'avenir.

11. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCDS

69. Le GTCDS a **PRIS NOTE** de la proposition de programme de travail pour la période 2015-2019 (Annexe A, IOTC–2014–WPDCS10–09 Rev1) et est **CONVENU** de la liste provisoire d'activités suivante ([Tableau 2](#)).

70. Le GTCDS est **CONVENU** d'attribuer une priorité élevée aux normes de collecte et de déclaration des données et au Programme régional d'observateurs, étant donné le manque persistant de conformité et de déclaration des statistiques halieutiques et des données d'observateurs au Secrétariat de la CTOI ; ainsi qu'à la révision des données de taille des pêcheries palangrières, afin de résoudre les problèmes actuels relatifs aux divergences entre les données de fréquence de taille, les prises et effort et les captures nominales, des flottilles palangrières asiatiques, surtout. Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager de mettre en œuvre les activités listées dans le [Tableau 2](#) (détails fournis en [Annexe VII](#)), conformément aux priorités identifiées par le GTCDS.

Tableau 2. Sujets hautement prioritaires, par projet, sur la collecte des données et les statistiques dans l'océan Indien.

Sujet	Sous-sujet et projet	Rang
Normes de collecte des données – Programme régional d'observateurs	Pêcheries artisanales et industrielles	1
Revoir les données sur les tailles – Pêcheries palangrières	Aide à la révision des données historiques de fréquence de taille des pêcheries palangrières, en particulier des palangriers de Taïwan, Chine et du Japon.	2
Application des exigences de la CTOI en matière de données	Missions d'appui aux données	3
Aide à la mise en œuvre des systèmes de livres de bord et de collecte des données sur les DCP	Aider les CPC côtières en développement de la CTOI à mettre en œuvre des systèmes de collecte des données à bord des navires industriels battant leur pavillon, en particulier : élaboration de livres de bord et de directives pour les remplir, comportant des dispositions sur les DCP, conformément à la Résolution 13/08 de la CTOI ; formation du personnel local ; aide à la gestion et à la déclaration des données.	4
Mise en œuvre de la collecte des données – Pêcheries sportives	Produire un catalogue des pêcheries sportives de l'océan Indien ; faciliter la collecte et la déclaration des données par les clubs sportifs ; formation du personnel local.	5
Recueil statistique de la CTOI	Elaboration de procédures de consultation en ligne des données sur les captures nominales, les embarcations de pêche et les prises et effort.	6

12. AUTRES QUESTIONS

12.1 Examen des séries de capture du germon de l'Indonésie

71. Le GTCDS a **RAPPELE** que la DGCF de l'Indonésie et le Secrétariat de la CTOI avaient révisé les séries de capture du germon couvrant les années 2003 à 2012, afin de répondre à une recommandation du Comité scientifique, et a **NOTE** que les nouvelles estimations scientifiques des prises avaient été approuvées par l'Indonésie et le Comité scientifique de la CTOI. Il a également été **NOTE** que les prises de germon déclarées par l'Indonésie en 2013, s'élevant à 16 000 tonnes environ, représentaient les prises les plus élevées de la série temporelle et étaient en contradiction avec les données reçues de la part des conserveries coopérant avec l'*International Seafood Sustainability Foundation* (environ 5 000 tonnes). A la lumière de cette information, le GTCDS a **DEMANDE** à l'Indonésie de travailler avec le Secrétariat de la CTOI afin de réviser les prises 2013 de germon.

12.2 Élection d'un vice-président pour le prochain biennium

-
72. Le GTCDS a **REFLECHI** aux candidats au poste de vice-président du GTCDS pour le prochain *biennium*. Le GTCDS est **CONVENU** de **CONFIER** l'étude de cette question au Comité scientifique de la CTOI car le GTCDS n'a pas réussi à trouver un candidat au cours de la réunion.
73. Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'envisager d'élire un nouveau vice-président du GTCDS pour le prochain *biennium*.

12.3 Date et lieu de la onzième session du GTCDS

74. Le GTCDS a **CONSIDERE** les options suivantes quant aux futures réunions annuelles du GTCDS :
- Continuer selon les dispositions actuelles, en organisant la réunion avant le CS
 - Organiser a réunion avant le GTTN afin d'accroître la participation des scientifiques des pays côtiers
 - Alternner les réunions selon les deux options ci-dessus
75. Le GTCDS a **CONFIE** l'étude de cette question, ainsi que la date et le lieu de la prochaine réunion du GTCDS, au Comité scientifique.

12.4 Examen et adoption du rapport provisoire de la dixième session du GTCDS

76. Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'étudier le jeu de recommandations consolidées du GTCDS10, fourni [Annexe VIII](#).
77. Le rapport de la dixième session du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (IOTC–2014–WPDCS10–R) a été **ADOPTÉ** le 4 décembre 2014.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

Président

Dr Emmanuel **Chassot**
Institut de Recherche pour le
Développement
Seychelles
emmanuel.chassot@ird.fr

Vice-président

Dr Pierre **Chavance**
Institut de Recherche pour
le Développement France
pierre.chavance@ird.fr

Autres participants

Mlle Cindy **Assan**
Seychelles Fishing Authority
cassan@sfa.sc

M. Patrick **Daniel**
Commission européenne UE
patrick.daniel@ec.europa.eu

Dr Wetjens **Dimmlich**
WWF, Seychelles
wdimmlich@wwf.panda.org

M. Rijaso **Fanazava**
Centre de Surveillance des
Pêches, Ampandrianomby,
Antananarivo, Madagascar
rijafanazava@yahoo.fr

Dr Alain **Fonteneau**
IRD, France
alain.fonteneau@ird.fr

M. James **Geehan**
Secrétariat de la CTOI
james.geehan@iotc.org

M. Miguel **Herrera**
Secrétariat de la CTOI
miguel.herrera@iotc.org

Mlle Donna Leslie **Joachim**
USTA, Madagascar
joachimdonnaleslie@yahoo.fr

Dr Zang Geun **Kim**
*National Fisheries Research &
Development Institute, Corée*
zgkim@korea.kr

M. Sabah **Korshidi**
Organisation iranienne des
pêches, Iran
SKH981@yahoo.com

Dr Sung Il **Lee**
*National Fisheries Research &
Development Institute, Corée*
k.sungillee@gmail.com

Mme Juliette **Lucas**
Seychelles Fishing Authority
jlucas@sfa.sc

M. Osvaldo **Mario Gaspar**
Ministère des Pêches,
Mozambique
ogaspar@mozpesca.gov.mz

Mlle Sarah **Martin**
Secrétariat de la CTOI
sarah.martin@iotc.org

Dr Takayuki Matsumoto
*National Research Institute of
Far Seas Fisheries, Japon*
matumot@affrc.go.jp

M. Avelino **Munwane**
Ministère des Pêches,
Administration nationale des
pêches, Mozambique
avelinoalfiado@hotmail.co.uk

Dr Hilario **Murua**
AZTI Tecnalia, Espagne
hmurua@azti.es

M. Stephen **Ndegwa**
Ministère des Pêches, Kenya
ndegwafish@yahoo.com

M. Rondolph **Payet**
Secrétariat de la CTOI
secretariat@iotc.org

Mlle Lashanthi **Perera**
Ministre du développement des
pêches et des ressources
aquatiques
Sri Lanka
lashik2004@yahoo.com

Mlle Lucia **Pierre**

Secrétariat de la CTOI
lucia.pierre@iotc.org

M. Koichi **Sakonju**
Secrétariat de la CTOI
Koichi.sakonju@iotc.org

M. Gerald **Scott**
*International Seafood
Sustainability Foundation,*
Etats-Unis
gpscott_fish@hotmail.com

M. Rishi **Sharma**
Secrétariat de la CTOI
rishi.sharma@iotc.org

M. Ahmed Said **Soilihi**
Direction Générale des
Ressources Halieutiques,
Comores
ahmed_ndevo@yahoo.fr

Dr Anton **Wolfaardt**
Accord sur la conservation des
albatros et des pétrels (ACAP),
Australie
acwolfaardt@gmail.com

M. Ren-Fen **Wu**
*Overseas Fisheries
Development Council, Taiwan,*
Province de Chine
fan@ofdc.org.tw

M. Liuxiong **Xu**
Shanghai Ocean University,
Chine
lx Xu@shou.edu.cn

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR DE LA DIXIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLECTE
DES DONNEES ET LES STATISTIQUES**

- 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
- 3. LE PROCESSUS DE LA CTOI : RESULTATS, MISE A JOUR ET PROGRES**
- 4. RAPPORT D'AVANCEMENT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX DONNÉES**
- 5. MISE À JOUR SUR LES SYSTÈMES STATISTIQUES NATIONAUX**
- 6. RAPPORT DE L'ATELIER REGIONAL D'APPUI A L'APPLICATION DES EXIGENCES DE LA CTOI POUR LA COLLECTE ET LA DECLARATION DES DONNEES DE PECHE A LA CTOI**
- 7. EXAMEN DES EXIGENCES EN MATIERE DE DONNEES CONTENUES DANS LES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION AFFECTANT LE GTCDS**
- 8. EXAMEN DES DONNEES DE FREQUENCE DE TAILLE DES FLOTTILLES PALANGRIERES ET IMPACTS PROBABLES SUR LES EVALUATIONS**
- 9. REVISION DES ESTIMATIONS DE LA CAPACITE DE PECHE BASEE SUR L'EFFORT**
- 10. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES DANS LES PAYS COTIERS, ET APPLICATION DES EXIGENCES MINIMALES**
- 11. PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCDS**
- 12. AUTRES QUESTIONS**
 - 12.1 Examen des séries de capture du germon de l'Indonésie
 - 12.2 Date et lieu de la 11^{ème} session du GTCDS 2015 ou 2016
 - 12.3 Examen et adoption du rapport provisoire de la 10^{ème} session du GTCDS

ANNEXE III
Liste des documents

Document	Titre	Disponibilité
IOTC–2014–WPDCS10–01a	Draft: Agenda of the 10 th Working Party on Data Collection and Statistics	✓(3 septembre 2014) ✓(11 novembre 2014) ✓(21 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–01b	Draft: Annotated agenda of the 10 th Working Party on Data Collection and Statistics	✓(25 novembre 2014) ✓(1 ^{er} décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–02	Draft: List of documents of the 10 th Working Party on Data Collection and Statistics	✓(11 novembre 2014) ✓(25 novembre 2014) ✓(1 ^{er} décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–03 Rev1	Outcomes of the 16 th Session of the Scientific Committee and of the 18 th Session of the Commission (Secrétariat de la CTOI)	✓(11 novembre 2014) ✓(25 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–04	Progress made on the recommendations of WPDCS09 (Secrétariat de la CTOI)	✓(14 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–05 Rev1	Review of current Conservation and Management Measures relating to the WPDCS (Secrétariat de la CTOI)	✓(11 novembre 2014) ✓(25 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–06 Rev1	Report on IOTC Data Collection and Statistics (Secrétariat de la CTOI)	✓(18 novembre 2014) ✓(21 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–07	Report of the Regional Workshop to Support Compliance with IOTC Requirements for the Collection and Reporting of Fisheries Data to the IOTC (Secrétariat de la CTOI)	✓(14 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–08	IOTC Capacity Building Activities in Support of developing coastal IOTC CPCs (Secrétariat de la CTOI)	✓(20 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–09 Rev1	WPDCS Draft Priorities WPDCS (Secrétariat de la CTOI)	✓(24 novembre 2014) ✓(25 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–10 Rev1	Update on the implementation of the IOTC Regional Observer Scheme (Secrétariat de la CTOI)	✓(21 novembre 2014) ✓(1 ^{er} décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–11 Rev2	Proposal to use “number of operations” to compute observer coverages for Japanese tuna longline fisheries operated in the Indian Ocean (T. Nishida)	✓(23 novembre 2014) ✓(26 novembre 2014) ✓(28 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–12 Rev2	A Review of IRAN Fisheries Data & Statistics with emphasis tuna fishes (S. Khorshidi Nergi)	✓(23 novembre 2014) ✓(30 novembre 2014) ✓(3 décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–13	Evolution du système de collecte de données des palangriers Nationaux (cas de Sainte Marie) MADAGASCAR (D.L. Joachim)	✓(1 ^{er} décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–14 Rev2	Data collection and reporting system of Sri Lanka; Where it was and where it now (L. Perera & R. Maldeniya)	✓(2 décembre 2014) ✓(3 décembre 2014)
Documents d'information		
IOTC–2014–WPDCS10–INF01	G. Moreno & Herrera, M. (Secrétariat de la CTOI), 2013. Estimation of fishing capacity by tuna fishing fleets in the Indian Ocean. Rapport présenté à la 16 ^{ème} session du Comité scientifique de la Commission des thons de l’océan Indien Busan, République de Corée, 2–6 décembre 2013. IOTC–2013–SC16–INF04	✓(21 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF02	Data revisions to nominal catch for IOTC species (Secrétariat de la CTOI)	✓(27 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF03	The review on the BET length data collection of Taiwanese large scale tuna longline fishery (Lisa Chang, Hung-I Liu and Ren-Fen Wu)	✓(2 décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF04	Long-term monitoring of the biology of tropical tunas through routine sampling at the cannery of Victoria, Seychelles (Chassot E, Esparon J, Tirant A, Dewals P, Delgado de Molina A, Areso JJA, Bodin N)	✓(3 décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF05	Are there small yellowfin caught by purse seiners in free-swimming schools? (Chassot E, Floch L.)	✓(3 décembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF06	TOR Online querying procedures IOTC Web Page (Secrétariat de la CTOI)	✓(25 novembre 2014)

Document	Titre	Disponibilité
IOTC–2014–WPDCS10–INF07	Mandatory statistical reporting requirements for IOTC members and cooperating non-contracting Parties (CPC's) (Soumis par : Union européenne, 5 avril 2013)	✓(25 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF08	Recommendation by ICCAT on Penalties Applicable in case of Non Fulfilment of Reporting Obligations	✓(25 novembre 2014)
IOTC–2014–WPDCS10–INF09	Investigating the influence of length–frequency data on the stock Assessment of Indian Ocean bigeye tuna (R.Sharma <i>et al.</i>)	✓(3 décembre 2014)

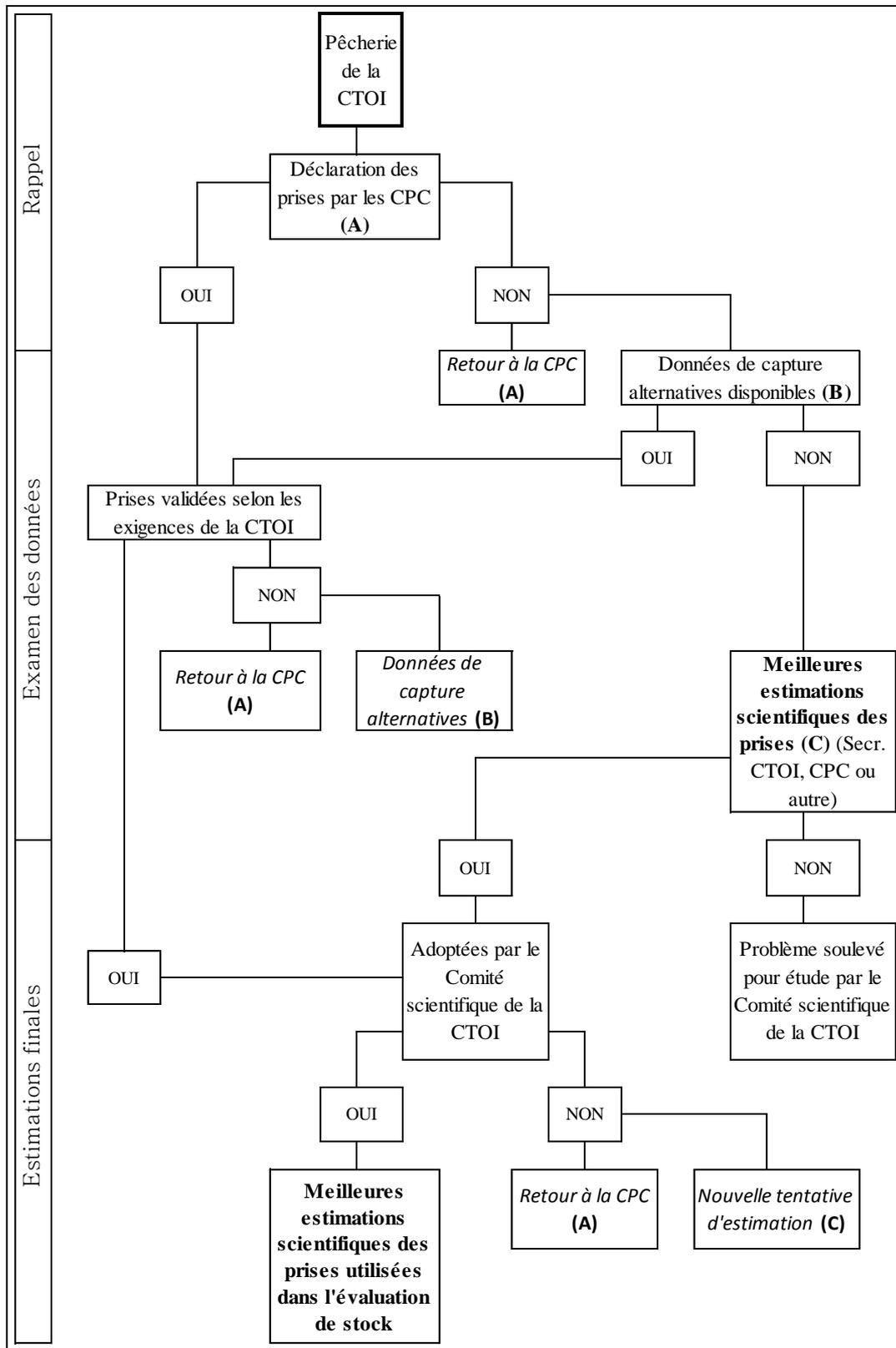
ANNEXE IV

**PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES PAR LE GTCDS CONCERNANT LES DONNEES ET
ACTIONS PROPOSEES POUR LES RESOUDRE**

Captures nominales	
Principaux problèmes	Actions proposées
Indonésie : Prises totales des pêcheries artisanales Composition spécifique : Prises de thons juvéniles autour des DCP ancrés (<i>rumpons</i>)	Evaluer si la forte augmentation des prises ces dernières années est le résultat de la mise en œuvre de la nouvelle conception de l'échantillonnage et si les séries temporelles doivent être corrigées ; estimation des prises corrigée en 2014 Ateliers provinciaux sur la collecte des données (CTOI-OFCE) ; activités pilotes d'échantillonnage (CTOI-BOBLME-DGCF) ; tous deux en cours.
Sri Lanka : Pêcheries côtières et hauturières	Système statistique renforcé (CTOI-OFCE-BOBLME) ; appui à la gestion des données en cours
Yémen : Pêcherie à la ligne à main	Utiliser les estimations et tendances des captures précédentes des lignes à main d'Oman.
Inde : Pêcherie palangrière commerciale Pêcheries côtières	L'Inde a indiqué que la CTOI devra utiliser les chiffres officiels, même s'ils sont incomplet ; doit être discuté par le Comité scientifique de la CTOI Contradictions dans les prises issues de différentes sources ; comme ci-dessus
Pakistan : Pêcherie au filet maillant dérivant	Projet ABNJ-WWF lancé en 2014
Madagascar : Pêcheries côtières et palangrières	Nécessité d'essayer d'estimer les prises en utilisant les données disponibles (appui de la CTOI-SmartFish 2013-14)
Prises de patudo des canneurs (Maldives) et des pêcheries côtières (Malaisie)	Envisager la mise en œuvre d'un échantillonnage pilote afin d'évaluer la composition spécifique et renforcer l'échantillonnage sur le littoral.
Prises et effort	
Principaux problèmes	Actions proposées
<i>Mise en œuvre d'exigences minimales concernant les données opérationnelles (livres de bord)</i>	
Indonésie : Palangre	Besoin de renforcement de la gestion et de la validation des données issues des livres de bord
Sri Lanka : Pêcherie mixte filet maillant/palangre	Besoin de renforcement de la gestion et de la validation des données issues des livres de bord
Palangres de l'Inde, la Malaisie et Oman Iran & Pakistan : Filets maillants dérivants Maldives : Canne	Données en-deçà des exigences : Aider les CPC à comprendre les exigences en matière de données et à traiter les informations, et les inciter vivement à mettre en œuvre strictement ces exigences et déclarer ces données à la CTOI.
La plupart des pêcheries	Mettre en œuvre les exigences minimales concernant les données sur les requins (tout en notant que celles applicables à l'Inde sont différentes car elle a fait objection à la résolution sur les livres de bord)
<i>Prises et effort non disponibles pour les pêcheries côtières</i>	
De nombreuses CPC n'ont pas déclaré les prises et effort par mois de leurs pêcheries côtières	Demander de déclarer au minimum les prises par espèce, engin et mois et le nombre total d'embarcations de pêche opérées par engin et mois (ou année). Proposer des exigences de déclaration des statistiques sur les embarcations de pêche.

Programmes d'observateurs	
Principaux problèmes	Actions proposées
Rapports d'observateurs : Taux de déclaration très faibles	Chercher des moyens de faciliter la déclaration des données (par ex. : rapports en ligne). Organiser une formation et des ateliers pour aider les CPC Inciter vivement les pays à mettre en œuvre les exigences du PRO et à déclarer leurs données.
Fréquences de taille	
<i>Données non déclarées</i>	
Pêcheries côtières de l'Inde, de l'Indonésie, de Madagascar, du Sri Lanka et du Yémen, palangres de l'Inde	Extraction de connaissances à partir de données/Aider les CPC à comprendre les exigences en matière de données/Appui à l'échantillonnage pilote et au traitement des informations, et les inciter vivement à mettre en œuvre strictement ces exigences et déclarer ces données à la CTOI
Filets maillants dérivants du Pakistan	Projet ABNJ-WWF lancé en 2014
<i>Mauvaise qualité des données</i>	
Pêcheries palangrières du Japon et de Taïwan, Chine : Données de prises et effort et de taille se contredisant sur toute la série temporelle	Analyse des données de fréquence de taille en cours. Effets des modifications de la sélectivité de l'engin. Divergences dans les données de taille de la dernière décennie (Taïwan, Chine) Manque de petites tailles dans les échantillons (Taïwan, Chine) et attribution incohérente des tailles dans les bacs de tri
Données non conformes aux normes de la CTOI en ce qui concerne la pêche mixte filet maillant/palangre du Sri Lanka et la pêche au filet maillant dérivant de l'Iran.	Aider les CPC à comprendre les exigences en matière de données et à traiter les informations, et les inciter vivement à mettre en œuvre strictement ces exigences et déclarer ces données à la CTOI.
Données socio-économiques	
Peu de données disponibles	Proposer des normes pour la déclaration des données, comme demandé dans l'Accord portant création de la CTOI

ANNEXE V
PROCESSUS RECOMMANDE PAR LE GTCDS POUR OBTENIR LES MEILLEURS ESTIMATEURS SCIENTIFIQUES DES PRISES EN VUE DES EVALUATIONS DES ESPECES SOUS MANDAT DE LA CTOI



Le logigramme ci-dessus présente un arbre de décision (de haut en bas) à utiliser par la CTOI pour obtenir les meilleurs estimateurs scientifiques des prises en vue des évaluations de stock des espèces sous mandat de la CTOI, comme convenu par le GTCDS.

ANNEXE VI

MODELES PROVISOIRES DE RAPPORT DE MAREE D'OBSERVATEURS PROPOSES PAR LE
GTCDS

 Commission des thons de l'océan Indien Informations sur la marée - LL										
Numéro de marée										
Informations sur l'observateur et le déploiement										
Nom de l'observateur				Nom de l'organisme employeur						
N° d'immatriculation CTOI				Adresse de l'organisme employeur						
Nationalité										
Date et heure d'embarquement					Date et heure de débarquement					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu d'embarquement					Lieu de débarquement					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
Informations sur le navire										
Nom du navire			Pavillon		Tonnage jauge brute (TJB)					
N° CTOI			Port d'immatriculation		Longueur hors-tout (m)					
Indicatif radio			Type de navire		Capacité de stockage du poisson (m ³)					
Capacité du tunnel de congélation (m ³)			Principal engin de pêche							
Méthodes de réfrigération disponibles à bord										
1										
2										
3										
4										
Méthode de stockage du poisson										
Equipement électronique du navire										
	Equipement acoustique	Equipement de relevé de position	Système de surveillance des navires	Radars	Equipement de communication	Traceurs				
Type										
Remarques :										
Informations sur la marée										
Départ du port du navire (date et heure)					Arrivée au port du navire (date et heure)					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu de départ					Lieu d'arrivée					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
				JJ	MM	AAAA	hh	mm		
Date de début de la pêche										
Date de fin de la pêche										
Temps perdu total				raison						
Nbre total d'opérations/filages				Détails sur la stratégie d'échantillonnage (si moins de 100% des filages ont été observés)						
Nbre d'opérations observées										
Informations sur l'engin										
Type de palangre				Matériau de la ligne-mère						
Gouttière de filage				Longueur de la ligne-mère						
Machines de distribution d'appâts				Vireur de ligne						
Appât amorcé deux fois				Longueur de la ralingue flottante (m)						
Longueur des lignes à requins (m)										
Tori lines										
Longueur des tori lines				Longueur du filin		Hauteur d'attache				
Type de filin				Nbre de filins par ligne		Nombre d'objets tractés				
Informations générales sur le virage										
Méthode d'étourdissement										
Dispositif de déprédation utilisé										
Remarques										



Commission des thons de l'océan Indien

Informations sur les opérations - LL

Numéro de marée CTOI		Numéro d'opération/filage CTOI	
Informations sur les opérations (LL)			
Date et heure de début du filage			Lieu du début du filage
JJ	MM	AAAA	hh mm
Latitude (unités)		Longitude (unités)	
Espèces cibles			
Remarques			
Filage des lignes			
Longueur de la ligne-mère filée		Nbre d'hameçons entre flotteurs	Type de filage de la ligne
Nbre de flotteurs filés		Nbre d'hameçons filés	Intervalle entre les avançons filés (m)
Profondeur la plus faible des hameçons		Nbre de cyalumes	
Profondeur la plus grande des hameçons		Nbre de lignes à requins filées	
Avançons			
Type A		Type B	
Section 1	Section 2	Section 3	Section 4 (bas de ligne)
Matériau			
Diamètre			
Longueur			
Type C		Type D	
Section 1	Section 2	Section 3	Section 4 (bas de ligne)
Matériau			
Diamètre			
Longueur			
Avançons			
Type	A	B	C D
Quantité filée			
Appâts			
Type			
Espèce			
Ratio			
Couleur de teinture			
Hameçons			
Type	A	B	C D
Quantité filée			
Mesures d'atténuation des prises accessoires utilisées			
Filage de nuit avec faible éclairage		Filage en subsurface	
Nbre de <i>tori lines</i> déployées		Autres mesures d'atténuation des prises accessoires utilisées (p. ex. gestion des viscères, rideau anti-oiseaux, etc.)	
Lestage des avançons (g)			
Distance lest-hameçon (cm)			
Virage			
Date et heure de début du virage			Lieu du début du virage
JJ	MM	AA	hh mm
Latitude (unités)		Longitude (unités)	
Dispositif d'effarouchement des oiseaux utilisé au cours du virage			Nbre d'hameçons virés observés
			Nbre d'hameçons virés
Type de bas de ligne	A	B	C D
Nbre de coupures par morsure par type de bas de ligne			
Informations sur l'échantillonnage			

 Commission des thons de l'océan Indien Informations sur la marée - PS										
Numéro de marée										
Informations sur l'observateur et le déploiement										
Nom de l'observateur					Nom de l'organisme employeur					
N° d'immatriculation CTOI					Adresse de l'organisme employeur					
Nationalité										
Date et heure d'embarquement										
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu d'embarquement					Lieu de débarquement					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
Informations sur le navire										
Nom du navire		Pavillon		Tonnage jauge brute (TJB)						
N° CTOI		Port d'immatriculation		Longueur hors-tout (m)						
Indicatif radio		Type de navire		Capacité de stockage du poisson (m³)						
Capacité du tunnel de congélation (m³)		Principal engin de pêche								
Méthodes de réfrigération disponibles à bord										
1										
2										
3										
4										
Méthode de stockage du poisson										
Equipement électronique du navire										
	Equipement acoustique	Equipement de relevé de position	Système de surveillance des navires	Radars	Equipement de communication	Traceurs				
Type										
Remarques :										
Informations sur la marée										
Départ du port du navire (date et heure)					Arrivée au port du navire (date et heure)					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu de départ					Lieu d'arrivée					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
		JJ	MM	AAAA	hh	mm				
Date de début de la recherche										
Date de fin de la recherche										
Temps perdu total			raison							
Nbre total d'opérations/calées		Détails sur la stratégie d'échantillonnage (si moins de 100% des calées ont été observées)								
Nbre d'opérations observées										
Nbre de DCP déployés										
Nbre de DCP examinés										
Informations sur l'engin (PS)										
Filet										
Longueur max.		Profondeur max.		Maille étirée						
Taille de la salarbarde				Power block						
Autre (p. ex. présence d'une trappe d'évacuation)				Treuil de senne						
Bateau auxiliaire O/N										
Remarques										

 Commission des thons de l'océan Indien Informations sur la marée - PL										
Numéro de marée										
Informations sur l'observateur et le déploiement										
Nom de l'observateur					Nom de l'organisme employeur					
N° d'immatriculation CTOI					Adresse de l'organisme employeur					
Nationalité										
Date et heure d'embarquement					Date et heure de débarquement					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu d'embarquement					Lieu de débarquement					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
Informations sur le navire										
Nom du navire			Pavillon			Tonnage jauge brute (TJB)				
N° CTOI			Port d'immatriculation			Longueur hors-tout (m)				
Indicatif radio			Type de navire			Capacité de stockage du poisson (m³)				
Principal engin de pêche										
Méthodes de réfrigération disponibles à bord										
1										
2										
3										
4										
Méthode de stockage du poisson										
Equipement électronique du navire										
	Equipement acoustique	Equipement de relevé de position	Système de surveillance des navires	Radars	Equipement de communication	Traceurs				
Type										
Remarques :										
Informations sur la marée										
Départ du port du navire (date et heure)					Arrivée au port du navire (date et heure)					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu de départ					Lieu d'arrivée					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
			JJ	MM	AAAA	hh	mm			
Date de début de la recherche des espèces cibles										
Date de fin de la recherche des espèces cibles										
Temps perdu total				raison						
Nbre total d'actes de pêche		Détails sur la stratégie d'échantillonnage si moins de 100 % des actes de pêche ont été observés								
Nbre de DCP déployés										
Nbre de DCP examinés										
Informations sur l'engin (PL/HL)										
Nbre max. de cannes opérationnelles (automatiques)										
Nbre max. de cannes opérationnelles (manuelles)										
Informations sur les appâts										
Volume total des cales à appâts			Temps passé à pêcher les appâts							
Quantité totale d'appâts utilisée au cours de la marée										
Remarques										



Commission des thons de l'océan Indien

Informations sur les opérations - PL

Numéro de marée CTOI									
Numéro d'opération CTOI									
Informations sur les opérations (PL)									
Date et heure de l'acte de pêche (début de l'acte)					Lieu du début de l'acte de pêche (lieu au début de l'acte)				
JJ	MM	AAAA	hh	mm	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Association avec les bancs				Espèces cibles					
Nbre de cannes manuelles utilisées				Nbre d'hameçons perdus					
Nbre de cannes auto. utilisées				Nbre de lignes observées					
Informations sur l'échantillonnage									
Appâts/leures					Hameçons				
Type d'appât				Type					
Espèce de l'appât				Nombre					
Poids des appâts utilisés									
Leurre synthétique									
Remarques									

 Commission des thons de l'océan Indien Informations sur la marée - GN										
Numéro de marée										
Informations sur l'observateur et le déploiement										
Nom de l'observateur				Nom de l'organisme employeur						
N° d'immatriculation CTOI				Adresse de l'organisme employeur						
Nationalité										
Date et heure d'embarquement					Date et heure de débarquement					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu d'embarquement					Lieu de débarquement					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
Informations sur le navire										
Nom du navire			Pavillon			Tonnage jauge brute (TJB)				
N° CTOI			Port d'immatriculation			Longueur hors-tout (m)				
Indicatif radio			Type de navire			Capacité de stockage du poisson (m³)				
Principal engin de pêche										
Méthodes de réfrigération disponibles à bord										
1										
2										
3										
4										
Méthode de stockage du poisson										
Equipement électronique du navire										
	Equipement acoustique	Equipement de relevé de position	Système de surveillance des navires	Radars	Equipement de communication	Traceurs				
Type										
Remarques :										
Informations sur la marée										
Départ du port du navire (date et heure)					Arrivée au port du navire (date et heure)					
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm	
Lieu de départ					Lieu d'arrivée					
Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	Nom du port	Latitude	(unités)	Longitude	(unités)	
Remarques										
Date de début de la pêche			JJ	MM	AAAA	hh	mm			
Date de fin de la pêche										
Temps perdu total			raison							
Nbre total d'opérations/calées		Détails sur l'échantillonnage (si moins de 100% des calées ont été observées)								
Nbre d'opérations observées										
Informations sur l'engin (GN)										
Nombre total de nappes à bord			Type de flotteur			Poids des plombs				
Enrouleur/Treuil			Type de plomb							
Informations sur le filet		Type de filet 1	Type de filet 2	Type de filet 3	Type de filet 4	Type de filet 5				
Nbre de nappes										
Matériau des nappes										
Longueur des nappes (m)										
Profondeur des nappes (m)										
Taille de la maille étirée										
Nbre total de nappes										
Remarques										



Commission des thons de l'océan Indien

Informations sur les opérations - GN

Numéro de marée CTOI		
Numéro d'opération CTOI		

Informations sur les opérations (GN)

Date et heure de début de la calée					Date et heure de début du relevage				
JJ	MM	AAAA	hh	mm	JJ	MM	AAAA	hh	mm
Lieu du début de la calée					Lieu du début du relevage				
Latitude (unités)		Longitude (unités)			Latitude (unités)		Longitude (unités)		
Remarques									

Informations sur le filet

Type de calée		Taux de suspension	
Calée verticale		Nbre de nappes relevées	
Type de filet (code issu du formulaire Marée)		Nbre de nappes observées	
Nbre de lests utilisés		Nbre de flotteurs utilisés	
Configuration du filet			

Informations sur l'échantillonnage

Remarques

ANNEXE VII
PROGRAMME DE TRAVAIL DU GTCDS (2015–2019)

Voici la liste provisoire de priorités en vue de l'élaboration du programme de travail du GTCDS de la CTOI (2015–2019), qui se base sur les demandes spécifiques de la Commission et du Comité scientifique. La liste provisoire de priorités est présentée dans le [Tableau A](#), sachant que le programme de travail et son calendrier de mise en œuvre sera élaboré par le CS une fois qu'il sera convenu des projets prioritaires de tous ses groupes de travail :

Tableau A. Sujets hautement prioritaires, par projet, sur la collecte des données et les statistiques dans l'océan Indien.

Sujet	Sous-sujet et projet	Rang
Normes de collecte des données – PRO	Pêcheries artisanales : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer des exigences minimales en matière de données, en vue de la collecte régulière des données au site de débarquement, par le biais d'un échantillonnage par des échantillonneurs ➤ Elaborer des Directives générales de collecte des données sur les pêcheries artisanales, comprenant l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs à utiliser pour évaluer la qualité des systèmes de collecte et de gestion des données sur les pêcheries artisanales ➤ Elaborer/amender les protocoles de collecte des données spécifiques à chaque pêcherie, par pays, le cas échéant ➤ Aider à mettre en œuvre des activités pilotes d'échantillonnage dans les pays/pêcheries non/insuffisamment échantillonnés par le passé ; priorité donnée aux pêcheries suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pêcheries côtières de l'Indonésie 2. Pêcheries côtières de l'Inde 3. Pêcheries côtières du Pakistan 4. Pêcheries côtières du Sri Lanka 5. Pêcheries côtières du Yémen 6. Pêcheries côtières de Madagascar 7. Pêcheries côtières des Comores 8. Pêcheries côtières de la Tanzanie 9. Pêcheries côtières de la Thaïlande 10. Pêcheries côtières de la Malaisie 	1
	Pêcheries industrielles : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer des Directives générales de collecte des données par les observateurs en mer, comprenant l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs à utiliser pour évaluer la qualité des systèmes de collecte et de gestion des données sur les pêcheries industrielles ➤ Organiser un atelier régional sur la mise en œuvre du Programme régional d'observateurs de la CTOI (toutes les CPC de la CTOI possédant des pêcheries industrielles) ➤ Elaborer/amender les protocoles de collecte des données par les observateurs en mer spécifiques à chaque pêcherie, par pays, le cas échéant ➤ Aider à mettre en œuvre des programmes d'observateurs en mer dans les pays/pêcheries non/insuffisamment suivis par le passé ; comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des programmes d'observateurs existants et de leurs dispositions • Coordination de sessions de formation et d'ateliers sur le PRO spécifiques à chaque pays/pêcherie • Appui à la gestion et la déclaration des données La priorité sera donnée aux pêcheries suivantes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Iran (filet maillant dérivant ; senne) 2. Sri Lanka (senne ; filet maillant dérivant & palangre) 3. Indonésie (palangre) 	

Sujet	Sous-sujet et projet	Rang
	<ol style="list-style-type: none"> 4. Pakistan (filet maillant dérivant) 5. Inde (palangre) 6. Ile Maurice (senne ; palangre) 7. Malaisie (palangre) 	
Revoir les données sur les tailles – Pêcheries palangrières	Aide à la révision des données historiques de fréquence de taille des pêcheries palangrières, en particulier des palangriers de Taïwan, Chine et du Japon.	2
Application des exigences de la CTOI en matière de données	<p>Missions d'appui aux données</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification d'indicateurs permettant d'évaluer la performance des CPC de la CTOI par rapport aux exigences de la CTOI en matière de données ; évaluation de la performance des CPC de la CTOI par rapport à ces exigences ; élaboration de plans d'action visant à traiter les problèmes identifiés, comprenant un calendrier de mise en œuvre et les activités de suivi requises. <p>La priorité sera donnée aux pêcheries suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Iran 2. Inde 3. Pakistan 4. Yémen 5. Madagascar 6. Mozambique 7. Ile Maurice 8. Sri Lanka 9. Indonésie 	3
Aide à la mise en œuvre des systèmes de livres de bord et de collecte des données sur les DCP	<p>Aider les CPC côtières en développement de la CTOI à mettre en œuvre des systèmes de collecte des données à bord des navires industriels battant leur pavillon, en particulier : élaboration de livres de bord et de directives pour les remplir, comportant des dispositions sur les DCP, conformément à la Résolution 13/08 de la CTOI ; formation du personnel local ; aide à la gestion et à la déclaration des données.</p> <p>La priorité sera donnée aux pêcheries suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Iran (filet maillant dérivant ; senne) 2. Sri Lanka (senne ; filet maillant dérivant & palangre) 3. Indonésie (palangre) 4. Pakistan (filet maillant dérivant) 5. Inde (palangre) 6. Ile Maurice (senne ; palangre) 7. Malaisie (palangre) 	4
Mise en œuvre de la collecte des données – Pêcheries sportives	Produire un catalogue des pêcheries sportives de l'océan Indien ; faciliter la collecte et la déclaration des données par les clubs sportifs ; formation du personnel local.	5
Recueil statistique de la CTOI	Elaboration de procédures de consultation en ligne des données sur les captures nominales, les embarcations de pêche et les prises et effort.	6

ANNEXE VIII
RECOMMANDATIONS CONSOLIDÉES DE LA DIXIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLECTE DES DONNÉES ET LES STATISTIQUES

Note : Les références aux annexes concernent le rapport de la dixième session du Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques (IOTC-2014-WPDCS10-R)

Discussion générale sur les problèmes relatifs aux données

GTCD10.01 (para. 19) : Le GTCD10 a **NOTE** que certaines CPC fournissent peu ou aucun retour concernant la clarification des problèmes relatifs aux données identifiés par le Secrétariat de la CTOI ou les groupes de travail, suite aux messages du Secrétariat de la CTOI ou aux actions recommandées par les groupes de travail. Il a été **CONVENU** que, lorsque cela arrive et que le Secrétariat de la CTOI a accès à des informations alternatives, le Secrétariat devrait continuer à tenter de rassembler les meilleurs estimateurs scientifiques des prises de ces pêcheries, au moyen des informations disponibles, et présenter ces estimations aux groupes de travail et au Comité scientifique pour approfondissement de l'examen et approbation. A cet égard, le GTCD10 a **ADOPTÉ** le processus d'examen des données présenté en [Annexe V](#) et a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager d'adopter cette approche.

GTCD10.02 (para. 20) : Le GTCD10 a **RAPPELE** sa recommandation selon laquelle les scientifiques de Taïwan, Chine devraient aider l'Inde à estimer les prises d'espèces sous mandat de la CTOI et de requins de la flottille palangrière de l'Inde, surtout pour les années 2006 et 2007. Le GTCD10 a **NOTE** que, bien que l'Inde ait indiqué qu'elle ne travaillerait pas avec des institutions externes pour réviser les estimations de capture de sa pêcherie, elle n'avait pas fourni les prises révisées de sa flottille palangrière. A la lumière de cette information, le GTCD10 a **RAPPELE** que le Comité scientifique avait approuvé les estimations alternatives des prises de cette composante et a **RECOMMANDE** de maintenir ces estimations jusqu'à ce que l'Inde fournisse les séries temporelles révisées de sa flottille.

GTCD10.03 (para. 25) : Le GTCD10 a reçu une mise à jour sur l'état de la base de données de marquage de la CTOI et les nouvelles marques récupérées en 2013-2014. Il a été **NOTE** que, même si les récupérations par les pêcheries palangrières restent rares, un seul albacore a été récupéré par les palangriers, par rapport aux seize albacores récupérés par les senneurs. Le GTCD10 a **NOTE** que ces taux de récupération aussi bas par les palangriers peuvent avoir plusieurs raisons, notamment un faible taux de déclaration par les palangriers. Le GTCD10 a **RECOMMANDE** d'approfondir cette question.

Systèmes statistiques nationaux

GTCD10.04 (para. 28) : (...) le GTCD10 a **NOTE** que, même si l'Iran a mis en place un programme de livres de bord pour sa pêcherie au filet maillant dérivant, à l'heure actuelle aucune donnée de prises et effort n'a été déclarée à la CTOI. Le GTCD10 a également **NOTE** que l'Iran doit encore mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, en particulier l'embarquement d'observateurs à bord de ses flottilles industrielles de senneurs et de fileyeurs, et soumettre les rapports de marée d'observateurs à la CTOI. A cet égard, le GTCD10 a **RECOMMANDE** à l'Iran de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer ses données de prises et effort à la CTOI, ainsi que les données de fréquence de taille par maille de la CTOI, et de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, et a **DEMANDE** à l'Iran de solliciter l'aide du Secrétariat de la CTOI pour ces tâches, le cas échéant.

GTCD10.05 (para. 33) : Le GTCD10 a également **NOTE** qu'à ce jour le Sri Lanka n'a pas déclaré à la CTOI ses données de prises et effort conformément aux normes, ni de rapport de marée d'observateurs, pour sa flottille hauturière, qui utilise une combinaison de filets maillants et de palangres. A cet égard, le GTCD10 a **RECOMMANDE** au Sri Lanka de prendre les dispositions nécessaires pour déclarer un jeu complet de données de prises et effort à la CTOI, et de mettre en œuvre les dispositions du Programme régional d'observateurs, et a **DEMANDE** au Secrétariat de la CTOI de continuer à aider le Sri Lanka dans ces tâches, le cas échéant.

Rapport de l'Atelier sur l'application des exigences de la CTOI en matière de données

GTCD10.06 (para. 40) : Le GTCD10 n'a pas réussi à s'accorder sur une définition des pêcheries ciblant les espèces sous mandat de la CTOI et est **CONVENU** de reporter l'étude de ce sujet. Le GTCD10 a **RECOMMANDE** aux CPC concernées de présenter des rapports au prochain GTCD10 sur leurs pêcheries, contenant les prises d'espèces sous mandat de la CTOI et des autres espèces, et est **CONVENU** d'étudier à nouveau cette question dès que ces informations seront disponibles.

GTCD10.07 (para. 41) : Le GTCD10 a **APPROUVE** la recommandation de l'atelier selon laquelle le Secrétariat de la CTOI devrait effectuer des missions d'appui aux données dans les pays concernés et a **DEMANDE** au Secrétariat de rendre compte des progrès des résultats des missions entreprises en 2015 lors de la prochaine réunion du GTCD10. Le GTCD10 est **CONVENU** de revoir les progrès dans l'application des exigences de la CTOI en matière de données lors des futures sessions du GTCD10 et a **RECOMMANDE** à toutes les CPC de s'efforcer autant que possible d'envoyer un de leurs représentants aux futures réunions du GTCD10.

Résolution 10/02 Statistiques exigibles des membres et parties coopérantes non contractantes de la CTOI

GTCD10.08 (para. 44) : (...) le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager de proposer à la Commission les amendements suivants à la Résolution 10/02 de la CTOI :

- Adopter les définitions suivantes afin de clarifier le type de pêcherie, la zone et les espèces couverts par la Résolution 10/02 :
 - Pêcheries palangrières : Pêcheries réalisées par les bateaux inscrits au Registre CTOI des navires autorisés et utilisant la palangre.
 - Pêcheries de surface : Toutes les pêcheries réalisées par les bateaux inscrits au Registre CTOI des navires autorisés et autres que les pêcheries palangrières ; en particulier pêcheries à la senne, à la canne et au filet maillant.
 - Pêcheries côtières : Pêcheries autres que palangrières ou de surface, comme définies ci-dessus, également appelées pêcheries artisanales.
 - Zone de compétence de la CTOI : celle décrite dans l'Annexe A de l'Accord portant création de la CTOI.
 - Espèces : se rapporte à toutes les espèces sous mandat de la CTOI, comme décrites dans l'Annexe B de l'Accord portant création de la CTOI, ainsi qu'aux espèces d'élaémobranches les plus couramment capturées, comme définies par la Commission dans la Résolution 13/03 de la CTOI ou toute révision ultérieure de cette résolution.
 - Bateaux auxiliaires : Tout type de bateau opérant en soutien des activités de pêche des senneurs.
- Spécifier les exigences en matière de données sur les captures nominales, notamment :
 - Remplacer le terme « nominales » par le terme « totales » ;
 - Modifier la résolution temporelle des « données sur les captures totales » de « année » à « trimestre », afin de pouvoir évaluer la saisonnalité des pêcheries, et surtout de celles ne déclarant pas de données de prises et effort ;
 - Demander des déclarations distinctes des prises conservées (en poids vif) et des rejets (en poids vif ou en nombre), conformément à la résolution ci-dessus.
- Spécifier les exigences en matière de données de prises et effort, notamment :
 - Pêcheries de surface : Elargir les exigences de déclaration des données de prises et effort par type de mode de pêche aux autres pêcheries utilisant des DCP, dérivants ou ancrés ; et s'assurer que les unités d'effort déclarées soient cohérentes avec celles stipulées dans la Résolution 13/03 ou toute révision ultérieure de cette résolution ;
 - Pêcheries côtières : Spécifier la période temporelle à utiliser pour déclarer ces informations, de préférence « par mois ».
- Harmoniser le type de résolution des données requise pour tous les types de données des pêcheries côtières, notamment les données de prises et effort et de taille ; déclarer les données par mois et zone de débarquement.
- Spécifier que les données de fréquence de taille devront être déclarées conformément aux procédures décrites dans les Directives de la CTOI pour la déclaration des statistiques halieutiques (plutôt que conformément à celles établies par le Comité scientifique de la CTOI, comme indiqué dans la résolution actuelle).
- Spécifier les exigences en matière de données sur les bateaux auxiliaires, notamment :
 - Remplacer, en anglais, le terme « *supply* » par « *support* » (« *Support Vessels* ») ;
 - Indiquer que les données sur les activités des bateaux auxiliaires devront être déclarées par le pays du pavillon des bateaux recevant l'aide de ces bateaux auxiliaires (et non par le pays du pavillon de ces derniers ou toute autre partie) ;
 - Demander le nom des senneurs recevant l'aide de chacun de ces bateaux auxiliaires ;

Résolution 11/04 sur un mécanisme régional d'observateurs

GTCD10.09 (para. 47) : Le GTCDS a discuté des modèles présentés pour chaque pêcherie et les a modifiés, puis s'est **MIS D'ACCORD** sur les nouveaux modèles, qui sont présentés en [Annexe VI](#). Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'envisager d'adopter les nouveaux modèles de rapport de marée d'observateurs, fournis en [Annexe VI](#).

GTCD10.10 (para. 49) : (...) le GTCDS a **NOTE** que les unités d'effort requises pour les palangriers dans les Résolutions 10/02 et 11/04 de la CTOI ne sont pas cohérentes, car la première requiert le nombre d'hameçons et la seconde le nombre de filages. A cet égard, le GTCDS a **RECOMMANDE** d'amender les dispositions de la Résolution 10/02 afin d'inclure une exigence de déclaration de l'effort par les flottilles palangrières en termes de nombre d'hameçons et de filages. Le GTCDS a également **RECOMMANDE** que la déclaration de l'effort en termes de nombre de calées soit aussi requise de la part des flottilles de senneurs, en sus des exigences actuelles de déclaration de l'effort en nombre de jours.

Discussion générale sur les exigences de la CTOI en matière de données (Résolutions 10/02, 11/04, 13/03 et 13/08).

GTCD10.11 (para. 50) : Le GTCDS a **EXPRIME SON INQUIETUDE** quant au fait que la Commission avait adopté plusieurs mesures demandant aux CPC de la CTOI de déclarer les données de leurs pêcheries en utilisant différentes terminologies et résolutions de données, et est **CONVENU** qu'il est nécessaire que la Commission

harmonise les exigences en matière de données et les termes utilisés dans toutes les résolutions. A cet égard, le GTCDS a **NOTE** que le Secrétariat de la CTOI est en train d'engager un consultant qui révisera le Recueil des résolutions de la CTOI et a **RECOMMANDE** au Secrétariat de la CTOI de s'assurer que les dispositions de ces résolutions en matière de données soient révisées attentivement par le consultant et présentées au Comité scientifique de la CTOI dès que ce travail sera finalisé.

Examen des données de fréquence de taille des flottilles palangrières et impacts probables sur les évaluations

GTCD10.12 (para. 57) : Le GTCDS a **RECOMMANDE** de poursuivre l'analyse afin de comprendre pleinement les changements récents dans la composition des tailles déclarée par Taïwan, Chine – en particulier s'il y a eu une modification des protocoles d'échantillonnage et de la sélection des poissons échantillonnés –, et a **RAPPELE** les commentaires du GTCDS09 selon lesquels la baisse du nombre d'échantillons de petits spécimens de thons tropicaux, en particulier, pouvait provenir d'un fort calibrage des prises à bord des palangriers taïwanais, suite à la mise en place de quotas pour la flottille palangrière taïwanaise dans l'océan Indien (c.-à-d. que seule la taille des grands spécimens des prises est mesurée).

GTCD10.13 (para. 60) : Le GTCDS est **CONVENU** que des travaux complémentaires sont requis de la part du Japon, et a **RECOMMANDE** qu'ils soient entrepris en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI, afin de comprendre le manque de cohérence dans les séries temporelles historiques des données de fréquence de taille, de prises et effort et de capture nominale déclarées par les palangriers japonais.

GTCD10.14 (para. 61) : Dans les deux cas, à savoir les données de fréquence de taille japonaises et taïwanaises, le GTCDS a identifié que la poursuite des analyses constituait une priorité élevée pour le programme de travail du GTCDS, étant donné l'impact potentiel sur l'évaluation de stock, et a **RAPPELE** la recommandation du GTCDS [WPDCS09.05 (para.40)] selon laquelle les travaux conjoints sur la documentation des procédures de collecte, traitement et déclaration des données de fréquence de taille devraient se poursuivre, sur la base du modèle qui sera produit par le Secrétariat de la CTOI (Annexe XX), en particulier :

- Description complète du type de plate-forme d'échantillonnage utilisé (par ex. bateaux commerciaux, de recherche, de formation, etc.), et des sources de collecte (par ex. pêcheurs, chercheurs, observateurs scientifiques, etc.)
- Description complète des protocoles d'échantillonnage utilisés (par ex. échantillonnage complet de chaque opération de pêche, d'une opération sur deux, des 30 premiers poissons de chaque opération d'échantillonnage des tailles, etc.), par type de plate-forme d'échantillonnage et source de collecte.
- Type de mesure recueillie (par ex. poids éviscéré, longueur à la fourche, etc.) et outils de mesure utilisés (pied à coulisse, planche à mesurer, mètre-ruban, balance, etc.) par type de plate-forme d'échantillonnage, source de collecte et espèce.
- Type de stratification spatio-temporelle utilisée pour chaque espèce (par ex. trimestre et zone définie) et procédures utilisées pour l'estimation des poids échantillonnés dans chaque strate, y compris toutes les équations utilisées pour la conversion des mesures non standards en mesures standards, par espèce (par ex. conversion déterministe appliquant une unique équation taille-poids dans toutes les zones et périodes temporelles, etc.).
- Description de toute autre procédure impliquant l'utilisation de données de fréquence de taille (par ex. estimation des poids à partir des nombres déclarés dans les livres de bord, et plan de substitution dans le cas où les tailles ne sont pas disponibles dans les zones où les prises et effort sont enregistrées, etc.).

Révision des estimations de la capacité de pêche des intrants

GTCD10.15 (para. 63) : Le GTCDS a **NOTE** que, bien qu'il existe à l'heure actuelle des formulaires de déclaration de la capacité de pêche dans la zone de compétence de la CTOI, la majorité des CPC ne déclarent pas ces informations pour leurs pêcheries côtières. Le GTCDS a **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager de rendre cette déclaration obligatoire si une estimation de la capacité de pêche totale est requise.

Activités de renforcement des compétences

GTCD10.16 (para. 68) : (...) le GTCDS est **CONVENU** que, même si les financements externes aident au travail de la Commission, les fonds alloués par la Commission au renforcement des compétences sont encore trop faibles, étant donné la quantité de problèmes identifiés par le le GTCDS, et a **RECOMMANDE** à la Commission d'envisager d'allouer davantage de fonds à ces activités à l'avenir.

Programme de travail du GTCDS

GTCD10.17 (para. 70) : Le GTCDS est **CONVENU** d'attribuer une priorité élevée aux normes de collecte et de déclaration des données et au Programme régional d'observateurs, étant donné le manque persistant de conformité et de déclaration des statistiques halieutiques et des données d'observateurs au Secrétariat de la CTOI ; ainsi qu'à la révision des données de taille des pêcheries palangrières, afin de résoudre les problèmes actuels relatifs aux divergences entre les données de fréquence de taille, les prises et effort et les captures nominales, des flottilles palangrières asiatiques, surtout. Le GTCDS a **RECOMMANDE** au Comité scientifique de la CTOI d'envisager de mettre en œuvre les activités listées dans le [Tableau 2](#) (détails fournis en [Annexe VII](#)), conformément aux priorités identifiées par le GTCDS.

Élection d'un vice-président pour le prochain biennium

GTCD10.17 (para. 73) : Le GTCD10 a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'envisager d'élire un nouveau vice-président du GTCD10 pour le prochain *biennium*.

Examen et adoption du rapport provisoire de la dixième session du GTCD10

GTCD10.18 (para. 76) : Le GTCD10 a **RECOMMANDE** au Comité scientifique d'étudier le jeu de recommandations consolidées du GTCD10, fourni [Annexe VIII](#).